

## SOMMAIRE

### SECONDE INTERVIEW

AU JOURNAL «LE PEUPLE», 23 septembre 1988 ..... 1

DECLARATIONS LIMINAIRES AU PROCES, 27 septembre 1988 ..... 9

Dénonciation de l'amalgame ..... 9

La grève de la faim ..... 10

Clarification concernant les jurés ..... 12

A propos du procès et de la justice ..... 15

DECLARATION CENTRALE AU PROCES, 14 octobre 1988 ..... 21

Chapitre 1: Sur le droit ..... 21

Chapitre 2: Quelques éléments politiques ..... 27

Chapitre 3: En guise de conclusion ..... 39

### PLATE-FORME DE L'ASSOCIATION

DES PARENTS ET AMIS DES PRISONNIERS COMMUNISTES ..... 44

Un souci de précision impose de signaler que les militants des Cellules Communistes Combattantes sont encore intervenus à quatre occasions aux audiences. Mais ils ont défini ces brèves interventions comme essentiellement tactiques et n'ont pas souhaité qu'elles soient jointes à ce recueil. Elles seront publiées ultérieurement.

Signalons en toutefois le contenu. Les trois premières démasquaient et dénonçaient des provocations policières à finalité exclusivement politique, à savoir la tentative de criminalisation du révolutionnaire internationaliste Frédéric Oriach, la manipulation des événements du 1er mai 1985 afin de nier la responsabilité totale et flagrante de la gendarmerie dans ce drame, et encore la falsification d'autres témoignages par cette même gendarmerie. La quatrième intervention tactique concluait quant au sens exclusif et véritable du verdict: *une attaque militaire contre des forces organisées du prolétariat, une attaque politique contre tout le mouvement de classe.*

# SECONDE INTERVIEW AU JOURNAL «LE PEUPLE»

## 23 septembre 1988

*(auf deutsch veröffentl. von der Woz, Zürich,  
und in der LK)*

**Au centre de l'accusation, on trouvera probablement l'attentat mené le 1er mai 1985 contre le siège de la Fédération des Entreprises de Belgique à Bruxelles. La responsabilité directe de la mort de deux pompiers vous sera sans doute imputée pratiquement et théoriquement. Pratiquement parce que la chronologie des faits montrerait que votre organisation a suscité l'arrivée des victimes sur les lieux. Théoriquement parce que, dans une revendication, elle prétend que «la vie humaine n'est pas un absolu en soi». Pouvez-vous répondre sur ces deux plans?**

Effectivement, nous nous retrouvons maintenant tous les quatre inculpés d'homicides volontaires pour l'action du Premier Mai contre le quartier-général du patronat. Et nous allons démontrer combien cette inculpation repose sur une totale manipulation des choses... et sur la volonté de les manipuler plus encore.

Avant d'aborder les aspects pratiques et théoriques de ce problème, nous pensons qu'il convient surtout d'examiner celui-ci à la lumière du simple bon sens politique.

Notre organisation, les Cellules Communistes Combattantes, est une organisation révolutionnaire marxiste-léniniste. Toute son activité politique et militaire tend à l'émergence et au développement d'un puissant mouvement prolétarien organisé pour la liquidation du système capitaliste et pour l'édification du socialisme. Chaque parole, chaque geste de notre organisation ne peut être que fidèle à ce cadre et cet objectif.

Comment alors les Cellules Communistes Combattantes auraient-elles pu projeter une action politico-militaire visant à blesser ou tuer des travailleurs? Pourquoi l'auraient-elles fait? Dans quel but? Avec quel espoir? Pareille folie aurait été pleine-

ment contraire à leurs principes et à leur propre raison d'être. Dans le drame du 1er mai 1985, il y a deux grands perdants et deux grands gagnants. Les perdants sont d'un côté les victimes et leurs proches, de l'autre le mouvement révolutionnaire qui pâtit de cet échec des Cellules. Les gagnants sont la bourgeoisie et les médias qui ont trouvé là matière à offensive manipulatoire en règle contre le point le plus sensible de l'initiative communiste: sa liaison avec le peuple.

Voyons maintenant l'aspect pratique des faits. Le dossier d'instruction policière, au contraire même de pouvoir jeter l'un ou l'autre doute quant aux intentions de notre organisation lors de cette action, démontre irréfutablement combien l'attaque contre la F.E.B. avait été organisée avec la plus grande vigilance et prudence afin, justement, de se limiter à la destruction de l'immeuble.

Ce dossier confirme dans le détail la démarche responsable des militants qui ont mené cette action: dépôt de tracts d'avertissement bilingues tout autour de la camionnette piégée, alerte clairement transmise - et dans un délai largement suffisant - à la gendarmerie. L'instruction révèle que plusieurs services de garde et de police sur place étaient parfaitement renseignés de l'attaque en cours bien avant l'explosion. Et elle indique surtout comment si, malgré toutes les précautions prises par les révolutionnaires, deux pompiers ont pourtant perdu la vie cette nuit-là, cela est imputable à une bavure, un cafouillage énorme et généralisé - imprévisible - parmi ces mêmes services. L'accusation est parfaitement consciente de cela. Mais elle n'en a strictement rien à faire. L'accusation est politique et rien que politique. Ce qui intéresse le pouvoir, c'est l'aspect calomnieux de l'accusation: «Accusons, diffamons, il en restera toujours quelque chose». Et puis, imaginerez-vous que le parquet reconnaisse de lui-même comment, dès le lendemain des faits,

le ministre Gol et tous ses complices mentaient effrontément à l'opinion publique, pastichaient odieusement l'émotion, mettaient en scène des funérailles nationales aux «victimes du terrorisme», etc... alors qu'ils avaient déjà sur leur bureau des rapports précis indiquant la vérité des faits?

Passons au plan théorique et au détournement vicieux de la citation sur le sens de la vie. Précisons d'emblée que cette réflexion n'était en aucune façon liée à l'action contre la F.E.B., mais qu'elle est extraite du communiqué revendiquant l'attaque contre le S.H.A.P.E. en janvier '85, attaque qui incluait l'éventualité d'atteindre des M.P. yankee.

Chaque chose à sa place!

Il s'impose d'être honnête et de cesser de trafiquer cette réflexion en extrayant quelques mots d'une pensée plus large. La phrase falsifiée par l'accusation est en fait celle-ci: «Les actions de la guérilla révolutionnaire ne sont jamais dirigées contre le peuple mais toujours contre les ennemis du peuple, les exploiters bourgeois et leurs alliés. (...) La *vie humaine* n'est pas un absolu en soi, une valeur mystique, elle ne revêt pour nous aucun caractère sacré. Ceux qui de leur existence biologique se font les rouages d'un système de mort, sont appelés à disparaître dans la lutte pour la vie. (...) A la mort au quotidien, à la misère des peuples soumis à une clique de nantis, nous opposerons, pour triompher, l'humanité de la violence rouge la plus radicale, sans compromis, sans aucune hésitation».

Le fond de cette problématique, c'est celui de la libération ou de l'oppression de l'humanité. C'est celui de savoir si la vie est liée à un sens philosophique historique émancipateur ou à la magouille idéologique du judéo-christianisme. La réflexion de notre organisation est parfaitement claire à ce sujet. Nous vivons dans un monde où le crime est roi, où l'humanité est niée, aliénée, écrasée et menacée comme jamais par un ordre aussi absurde que dément: l'impérialisme fauteur de misère et de guerres. Dans ce monde, le seul vrai respect de la vie consiste à prendre les armes pour se débarrasser de cet ordre et de la classe qui le défend.

On comprend ainsi toute la veulerie, toute la corruption, — en fait, toute l'appartenance à la classe évoquée ci-dessus! —, du procureur qui ose tirer un trait d'union entre cette pensée accablante pour lui d'une part, et les victimes de ses propres services le 1er mai 1985 d'autre part.

Pour conclure, on peut bien évidemment se demander pourquoi l'accusation s'enferme dans une

combine aussi foireuse, étayée par une fable ouvertement malveillante. Mais, que voulez-vous qu'elle fasse d'autre? Qu'elle dise la vérité? Autant demander au procureur qu'il devienne un propagandiste de la Révolution!

Si la justice s'avance d'une façon si grotesque, c'est tout simplement parce qu'elle n'a plus rien d'autre à agiter pour tenter de duper la conscience sociale, d'enrayer les manifestations de sympathie qui nous sont témoignées pour le combat des Cellules, de récupérer ignoblement la douleur des familles des victimes, de détourner la colère de leurs compagnons de travail, etc.

La leçon principale à tirer des mensonges et des manipulations de l'accusation, c'est l'aveu de la peur de la bourgeoisie devant la vérité de la lutte des Cellules Communistes Combattantes.

**Vous êtes donc en mesure d'affirmer que les actions de votre organisation étaient menées en parfaits contrôle et conscience?**

Il n'est pas nécessaire d'affirmer cela, les faits s'en chargent on ne peut plus clairement. Et l'avenir le montrera plus encore.

**Avez-vous le sentiment qu'avant votre arrestation, votre groupe ou l'un de vous aurait fait l'objet de manipulations?**

Ne pensez-vous pas qu'il serait plutôt grand temps de vous interroger à propos de la vôtre de manipulation? Regardez vous-même combien de questions, plus loin dans l'interview, reproduisent des calomnies honteuses répandues à l'encontre de notre organisation par les ténors de l'intox contre-révolutionnaire! Et pour vous montrer jusqu'à quel point c'est vrai, savez-vous que vos collègues espagnols, grecs, italiens, allemands, etc, véhiculent rigoureusement les mêmes scénarios préfabriqués contre le mouvement communiste révolutionnaire dans leurs pays respectifs?

Les Cellules Communistes Combattantes sont apparues en octobre '84, et immédiatement elles ont été l'objet de toutes sortes de campagnes de calomnies. Ces attaques malhonnêtes, les unes après les autres, se sont effondrées en démasquant les intérêts véritables de ceux qui les orchestraient: refuser la vérité de l'époque et fuir la confrontation politique.

Parce que le fond du problème est là et rien que là: tant que l'on discute en termes de mauvais roman d'espionnage, «manipulation», «infiltration»,

«complot», «déstabilisation», «provocation», et autres fadaïses, certains savent très bien que l'on ne discute pas en termes politiques.

Certains se réjouissent de ce que l'on ne pose pas sur la table la question centrale qui intéresse réellement le monde du Travail: la question d'une stratégie prolétarienne offensive dans la lutte des classes. Et les mêmes sont ravis de voir occultée cette vérité pourtant décisive: la lutte armée est - ici et dès maintenant - incontournable à la reprise du processus révolutionnaire.

Cet épandage ininterrompu de mystifications contre la lutte des Cellules Communistes Combat-tantes en particulier et le Marxisme-Léninisme en général, met en évidence un fait essentiel: le régime, ses larbins réactionnaires et ses alliés réformistes, sont incapables d'affronter publiquement l'une et l'autre sur le terrain du réel.

Les gouvernements Martens et Cie pourraient-ils accepter de confronter leur politique économique capitaliste (surexploitation, dette, chômage, austérité, etc) à la planification socialiste (nationalisation sans indemnisation, «travailler tous, travailler moins», enrichissement de tous et de chacun, gratuité de tout le service public, etc)?

Les partis réformistes pourraient-ils accepter de confronter leur politique, qui soumet le monde du Travail pieds et poings liés aux diktats du patronat et des banques, à la stratégie révolutionnaire qui trace clairement le chemin de conquête du pouvoir par le prolétariat?

Naturellement non, parce que les couches laborieuses en ont plus que marre d'être impuissantes face à une bourgeoisie toujours plus cupide et féroce, et qu'elles sont à la recherche d'un véritable changement, donc nécessairement du moyen adéquat pour le réaliser.

Alors, pour empêcher que le monde du Travail se reconnaisse dans le socialisme, pour empêcher qu'il saisisse à pleins bras la stratégie de lutte qui y mène, toutes les forces contre-révolutionnaires (de droite ou de gauche, sans distinction) n'ont plus d'autre solution que de brouiller les cartes, d'étouffer sous les plus invraisemblables ordures et diffamations la moindre initiative œuvrant correctement - concrètement - pour la révolution socialiste.

Voilà la véritable raison pour laquelle la lutte de notre organisation est systématiquement falsifiée en un polar malsain par les ennemis du prolétariat.

Et voilà surtout la raison pour laquelle ce dernier se doit d'étudier le combat des Cellules tel qu'il est réellement.

**Pouvez-vous expliquer les faits ou rencontres qui, avant 1984, vous ont conduits vers la lutte armée révolutionnaire?**

Comment devient-on militant(e) révolutionnaire? Par conscience de classe, par éducation politique, et au regard de la réalité objective. Méfions-nous d'envisager cette question sous l'angle du romantisme ou de l'individualisme. L'engagement au service de la cause révolutionnaire du prolétariat n'est pas une affaire aventureuse reposant sur tel fait accidentel ou telle rencontre personnelle. L'engagement révolutionnaire émane naturellement de l'espace et du mouvement de la lutte des classes: il en est un produit. A la rigueur, la question serait d'ailleurs plus constructivement posée en étant inversée: comment est-il possible de ne pas être révolutionnaire aujourd'hui quand on constate la réalité du monde, du pays, quand on étudie un tant soit peu l'Histoire et que l'on est sincèrement attaché aux intérêts des travailleurs? Comment est-il possible qu'aujourd'hui tant de forces vives de la classe puissent encore être trompées et égarées par les politiques réformistes et capitulardes de la gauche?

Certes, nous ne nierons quand même pas que chacun a son vécu, et qu'ainsi telle expérience propre, telle rencontre militante puisse accélérer une prise de conscience, décider d'un engagement, etc, mais ces petites choses-là, plutôt intimes, n'ont pas de signification réelle pour l'ensemble. Un regard rapide sur nos itinéraires ou sur ceux d'autres militants de l'organisation démontre bien cela. Certains camarades étaient marxistes-léninistes avant de prendre conscience de l'importance stratégique de la lutte armée dans le processus révolutionnaire ici et aujourd'hui; d'autres étaient convaincus de la nécessité de la pratique armée révolutionnaire mais sur des bases politiques partielles (anti-fascisme, anti-militarisme, anti-impérialisme, etc) avant de comprendre la valeur du Marxisme-Léninisme dans la conduite de la lutte anti-capitaliste. Certains ont rejoint les Cellules après une longue marche politique et militante dans les limites du réformisme, d'autres se sont ouverts à la lutte communiste à partir du combat même des Cellules. Et on pourrait encore citer beaucoup d'autres chemins. Alors, pour donner une réponse directe à votre question, nous dirons que le fait qui conduit à la lutte armée révolutionnaire, c'est le refus intransigeant de l'exploitation et de l'oppression du capitalisme et que la rencontre qui y mène, c'est la maîtrise du Marxisme-Léninisme comme guide de ce refus. Cela, c'est une réalité que tous les prolétaires peuvent partager.

**Réaffirmez-vous n'avoir eu aucune liaison avec les «tueurs du Brabant»?**

Nous n'acceptons plus ce genre d'interrogation insensée et injurieuse. Et laissez-nous dire que vous semblez tenir la clairvoyance de vos lecteurs en piètre estime!

**Quel système de défense comptez-vous adopter devant la Cour d'Assises?**

Aucun système de défense.

Parce que l'on ne peut jamais se défendre de marcher avec l'Histoire, d'œuvrer pour le communisme. Comment serait-il permis de se défendre de lutter pour une société plus juste, équitable et heureuse? Parce que ceux-là qui se repaissent des malheurs de l'humanité nous en feraient grief?

A ceux-là nous n'avons rien à dire, le rapport qui nous lie est la guerre des classes, et pour notre part nous ne sommes pas disposés à y renier quoi que ce soit.

Notre intervention dans le cadre des audiences sera donc fidèle à la cause du peuple et fidèle au devoir des communistes: l'initiative, toujours l'initiative.

Oui, il est juste de se battre pour le socialisme.

Oui, il est juste de dire que la démocratie (bourgeoise) a fait son temps, qu'elle n'est plus aujourd'hui que décadence réactionnaire, et qu'il nous faut maintenant gagner l'étape supérieure de notre chemin de libération: la dictature du prolétariat.

Oui, il est juste d'enfreindre les lois quand ce sont celles qui protègent la bourgeoisie.

Oui, il est juste d'exercer la violence révolutionnaire, seule méthode capable de chasser définitivement les exploités du pouvoir.

Oui, il est juste de mener la propagande armée.

Oui, il est juste de construire des Cellules de lutte, de développer des réseaux combattants partout où c'est possible.

Oui, il est juste dès maintenant de prendre les armes et de mener des attaques de guérilla contre la machine impérialiste et l'ennemi bourgeois.

Oui, il est juste de consacrer toutes ses forces à la construction de l'Organisation Combattante des Prolétaires et, ensuite, à celle du Parti Communiste Combattant.

Oui, il est juste de refuser, au prix de sa liberté ou de sa vie si cela s'impose, le crime de la barbarie impérialiste.

Oui, c'est là un devoir pour tous les prolétaires et tous les communistes partout dans le monde.

Oui, il est juste d'œuvrer à la Révolution.

Non, cela ne peut plus attendre.

Voilà notre justice.

Tant qu'un seul homme, une seule femme, un seul enfant sur la terre sera exploité, opprimé ou humilié, il sera juste de se battre, il sera défendu d'abandonner les armes.

Peut-on imaginer que l'esclave ait à se défendre de sa révolte devant le maître? Le Communard devant le versaillais? Le Résistant devant le nazi? L'Africain devant le colon? Le Palestinien devant le sioniste?

Le Camarade Fidel disait au tribunal qui croyait pouvoir le juger: «Condamnez-nous, peu importe. L'Histoire nous acquittera». L'Histoire acquitte toujours les révolutionnaires, la victoire est déjà dans notre camp: le communisme c'est la jeunesse du monde.

**L'enquête a-t-elle montré une collusion entre les Cellules Communistes Combattantes et le Front Révolutionnaire d'Action Pro-létarienne dont des membres se retrouvent avec vous sur le banc des accusés?**

L'enquête a confirmé ce que les Cellules Communistes Combattantes annonçaient franchement dès l'apparition de ce "FRAP": il n'y a pas - et il ne pourrait jamais y avoir - la moindre collusion entre ce truc et notre organisation.

En fait, c'est là une chose connue depuis longtemps, cet étrange "FRAP" n'était rien d'autre qu'une gaudriole anarchiste développée en marge d'Action Directe et essentiellement malveillante à l'égard des Cellules et de leur juste ligne marxiste-léniniste.

L'instruction démontre tout cela en long et en large. Mais, comme nous l'avons déjà souligné dès le début de cette interview, l'unique chose qui intéresse la justice à l'occasion du procès n'est en rien sa propre cohérence.

Ce qui intéresse la justice, c'est l'attaque politique... et de là, nécessairement, la manipulation. Aussi, plutôt que de renvoyer le dossier "FRAP" dans les bagages d'Action Directe, comme

chaque page de ce dossier l'y invite, l'accusation nous balance deux pantins dégrisés dans les pieds.

A quoi cela rime-t-il concrètement?

Cet amalgame s'inscrit parmi les nombreuses machinations nécessaires pour présenter aux audiences une image falsifiée de notre lutte. Nous confondre ainsi avec des ennemis politiques parachève trente-deux mois d'isolement carcéral renforcé visant à nous interdire toute préparation collective du procès.

La plus grande crainte de la bourgeoisie est que nous apparaissions publiquement tels que nous sommes: quelques militants des Cellules Communistes Combattantes emprisonnés mais toujours dévoués à la cause du prolétariat et fidèles au projet révolutionnaire. Aussi l'isolement est-il chargé d'atomiser notre collectif et l'amalgame doit-il en dénaturer chaque élément. Sans l'aide de ces manœuvres, la justice sait très bien qu'elle n'aurait pas la moindre force politique et idéologique contre nous.

Puisque le combat des Cellules est une fraction indiscutable de la lutte des classes et de l'initiative des communistes organisés, l'amalgame avec ce "FRAP" doit substituer à sa nature politique évidente aux yeux de tous le dénominateur commun de l'infraction pénale. Ainsi abusivement exclue de son véritable contexte, vidée de son contenu, la lutte des Cellules Communistes Combattantes peut alors être récupérée par les critères judiciaires bourgeois.

Cette confusion organisée entre nous et deux misérables libertaires permet donc à la bourgeoisie de mettre en scène sa grand-messe obscurantiste et contre-révolutionnaire: «la société contre le terrorisme».

L'amalgame doit aussi permettre à l'appareil judiciaire bourgeois d'entretenir sa façade hypocrite d'apolitisme, d'"équité", de sérénité et d'indépendance, tout en remplissant largement les basses œuvres contre-révolutionnaires qui lui sont dévolues.

La présence de deux libertaires placés à nos côtés autorisant un fonctionnement répressif "différencié", des peines de principe récompenseront les Kollaborateurs tandis que d'autres, très lourdes, seront requises contre nous qui refusons d'abjurer notre dignité de révolutionnaires.

Cet aspect-là de la combine n'est d'ailleurs pas nouveau: les libérations provisoires rapidement accordées à Mme Paternostre et à Mr Van Acker les ont déjà remerciés pour leur bonne volonté et

font le pendant de notre enfermement dans les conditions que l'on sait. En réclamant par mille et un tapages égoïstes l'exercice d'une justice "démocratique" dans le cadre d'un Etat impérialiste, ils s'acquittent de la tâche que leur a tacitement assignée le pouvoir: légitimer la criminalisation de la lutte révolutionnaire.

Dans ce rôle, de surcroît, ils seront aussi la perche tendue par la bourgeoisie à la gauche réformiste pour réaliser l'union sacrée contre-révolutionnaire, la croisade «anti-terroriste».

En attirant l'attention sur tous ces problèmes secondaires, voire sur des questions de procédure («respect des droits de la défense», «publicité de l'instruction et des débats», «défense de l'*Etat de droit* », etc), les démocrates bourgeois —des plus conservateurs aux plus "progressistes"— tenteront comme toujours de cacher l'essentiel: le caractère de classe d'une justice dont la fonction globale est la contrainte et la régulation des rapports sociaux du système capitaliste, d'un système d'exploitation de l'homme par l'homme.

Voilà l'esprit général de cet amalgame abusif: dépolitiser le combat des Cellules Communistes Combattantes, dépolitiser la situation et la lutte des militants prisonniers, permettre l'exercice manipulateur du cirque judiciaire bourgeois, gagner concrètement et justifier idéologiquement notre enfermement, réaliser l'union sacrée de la gauche démocrate et de la bourgeoisie impérialiste dans la pratique de la contre-révolution, préparer et légitimer la répression de demain contre tout mouvement de classe.

Bien entendu, nous dénoncerons cette détestable magouille et lutterons contre elle.

Mais en attendant, celle-ci présente l'avantage de démontrer, sans doute plus ouvertement que nos paroles pourront le faire, combien les appareils policiers et judiciaire ont une approche exclusivement politique du procès, comment ils sont tout entiers fonction des intérêts de la bourgeoisie.

Autant les bourgeois et leurs larbins vantent sur tous les toits l'indépendance de leur justice, autant les faits se chargent de démontrer rigoureusement le contraire.

On a dit que vous auriez partagé, à un moment donné, un appartement avec des membres d'Action Directe et du FRAP. On dit également que lors des perquisitions effectuées en France lors de l'arrestation des militants d'Action Directe, des documents et d'autres

**pièces retrouvés là établiraient des liens avec des perquisitions effectuées dans l'enquête relative aux C.C.C. en Belgique...**

Il n'y a aucun mystère là-dessous. Notre organisation elle-même n'a jamais caché qu'elle avait entretenu des contacts avec Action Directe en '83 et '84. Il est donc tout à fait naturel que des éléments témoignant de ces relations révolues puissent apparaître en France ou en Belgique. En ce qui concerne ce "FRAP", apparu bien plus tardivement, nous ne pensons pas nécessaire de nous répéter.

**Et qu'en est-il de cette correspondance que l'un de vous aurait échangée avec des membres d'Action Directe comme J.M. Roullan, ou avec le militant révolutionnaire Internationaliste Frédéric Oriach?**

Pour ce qui concerne les militants d'A.D., c'est bien la première fois que nous entendons parler de correspondance entre eux et nous. Par contre, il est plus intéressant d'évoquer les échanges avec le camarade Oriach car l'un de ceux-ci illustre une des combines grossières de l'accusation.

Au printemps '85, Frédéric était emprisonné pour ses écrits solidaires de la lutte du peuple palestinien, et à l'époque il entretenait une correspondance avec Pascale, alors militante dans un collectif de propagande tout à fait public et légal. Cette correspondance était on ne peut plus officielle, elle circulait par la poste, transitait par la censure pénitentiaire et autres services spécialisés... et traitait de questions théoriques, de l'édition de documents politiques, etc. Maintenant, le procureur semble vouloir présenter cet échange comme hautement conspiratif! (Bien conseillés, certains journalistes n'ont d'ailleurs pas hésité à déclarer que Frédéric Oriach rédigeait les communiqués de notre organisation depuis la prison de «La Santé», mais c'est bien sûr!). Que voulez-vous, il faut quand même que le procureur trouve n'importe quoi pour justifier l'inculpation de militants qui n'appartenaient tout bonnement pas à l'organisation au moment des faits. Cette farce apparaîtra dans toute sa vacuité dès que les échantillons des lettres incriminées seront rendus publics.

**Le point d'interrogation demeure quant au financement des structures clandestines et des campagnes de guérilla...**

Détrompez-vous, aucun point d'interrogation ne demeure quant à la question du financement des

Cellules Communistes Combattantes. Elles-mêmes, au printemps '85, apportaient déjà spontanément toute la lumière à ce propos: l'argent nécessaire à la lutte de l'organisation provient des contributions des militants et des sympathisants, ainsi que des expropriations prolétariennes réalisées dans les banques.

Les banques dévalisent le peuple via la dette publique et mille autres rapines, les révolutionnaires exproprient les banques et restituent au peuple l'argent ainsi saisi à travers la lutte pour le socialisme. Rien que de très honorable.

Toutefois, il est vrai que les services policiers, listes des attaques de banques non élucidées en main, ignorent lesquelles attribuer à notre organisation.

Mais comme il n'y a qu'eux d'intéressés par cette question, inutile d'aller — si jamais nous en étions capables — plus avant à ce propos... ils ne pourraient qu'en faire un usage déplorable.

**Un personnage «X» serait apparu au cours de l'Instruction. Il semble avoir disparu. En savez-vous plus à ce propos?**

Il n'y a pas de personnage mystérieux nommé «X». Ce «X», en fait, est un machin juridique pouvant désigner aussi bien une personne que cinquante. Lorsque les enquêteurs sont incapables d'attribuer tel ou tel acte à telle ou telle personne identifiée, ils l'attribuent automatiquement à «X».

L'enquête contre nous devant être conclue pour qu'un procès puisse se tenir, l'enquête contre «X» en couvre les lacunes et permet la poursuite des investigations policières contre notre organisation. C'est là un procédé tout à fait habituel.

Par contre, ce qui est nettement moins traditionnel, c'est que les autorités judiciaires d'une part continuent d'envoyer des bataillons de flics aux troussees de «X», tandis que d'une autre, par la voix du procureur, elles prétendent que l'ensemble de la lutte des Cellules en '84 et '85 serait l'œuvre exclusive de nous quatre.

Car de deux choses l'une, soit nous sommes les seuls auteurs de toute l'activité de notre organisation (et dans ce cas «X» est de trop), soit nous n'en sommes pas les auteurs exclusifs et dans ce cas il n'y a pas lieu que le procureur l'affirme souverainement. C'est là l'élémentaire bon sens.

Mais nous avons déjà pu constater comment ne fut-ce que sa propre cohérence ne guide pas

l'appareil judiciaire dans sa lutte contre-révolutionnaire. Alors, tirée à hue et à dia, la *très indépendante* justice bourgeoise se retrouve truffée de contradictions. Voyons cela d'un peu plus près, cela vaut la peine.

D'un côté, la bourgeoisie entend faire croire au plus grand nombre que tout le travail des Cellules Communistes Combattantes a été réalisé par nous quatre. Au niveau idéologique, ce bobard lui permet de réduire la lutte d'une organisation communiste à l'activité fébrile de quatre militants, et ainsi de renforcer l'intox selon laquelle notre lutte serait isolée... pour tenter de l'isoler réellement. Au niveau judiciaire, cette thèse sert grandement les visées de l'accusation, car elle permet de nous condamner "globalement" dès que la preuve (même la plus anodine et particulière) est faite de notre appartenance à l'organisation.

C'est comme cela, par exemple, que l'on peut retrouver Pascale et Didier inculpés pour une année de combat des Cellules... alors qu'à l'époque ils étaient l'une et l'autre extérieurs à celles-ci.

Mais d'un autre côté, la bourgeoisie sait très bien qu'entre ce qu'elle a besoin de faire croire aux gens, ce qu'elle doit inventer pour ses accusations, et la réalité, il y a la contradiction du mensonge et de la vérité.

Et la vérité est celle-ci: parmi les quatre militants prisonniers, deux n'ont rejoint l'organisation qu'à l'automne '85 (et les flics, qui ne les ont pas lâchés d'une semelle durant les douze mois précédents alors qu'ils militaient dans un collectif public de propagande, le savent mieux que quiconque); quant aux deux autres, à moins de leur prêter des talents plutôt exceptionnels, il est difficile de croire qu'ils aient pu assumer à eux seuls l'intense activité de l'organisation avant octobre '85.

C'est là la très grande gêne de l'accusation. Concrètement, elle est incapable de prouver la participation de chacun d'entre nous, à aucune action précise, globalement il est évident qu'elle ne peut prétendre à l'arrestation de tous les militants de l'organisation. Alors elle fuit en avant dans la provocation la plus énorme: les militants arrêtés sont par principe coupables de tout et du reste, et à eux, éventuellement, de démontrer le contraire!

**Avec vos arrestations, les Cellules Communistes Combattantes ont-elles été décapitées?**

Certes non! Et cela tout simplement parce qu'elles n'auraient pu l'être. Expliquons-nous.

Au moment de nos arrestations, les Cellules Communistes Combattantes étaient encore trop restreintes pour devoir impérativement se doter d'une direction collégiale permanente. Les décisions politiques pouvaient être prises à travers un processus de débats "ouverts" impliquant successivement tous les pôles de l'organisation, tandis que les décisions concernant les modalités militaires se prenaient à chaque échelon concerné.

Aujourd'hui, en tant que prisonniers, nous ne savons pas (et d'ailleurs n'avons pas à savoir) comment progressent les Cellules et s'organisent nos camarades. Mais cela est peu de chose: nous avons confiance dans notre organisation et ses militants. Nous avons confiance dans le mouvement révolutionnaire du prolétariat, nous savons que l'une, les uns et l'autre ne peuvent que se nourrir réciproquement.

Patience. (Et nous souhaitons un bon travail aux révolutionnaires!)

**La «mobilisation des masses» n'a eu lieu à aucun moment de vos actions ou de votre détention. Est-ce un échec politique?**

Etes-vous sérieux? Savez-vous ce qu'est une «mobilisation des masses» dans le processus révolutionnaire? C'est une période insurrectionnelle ou, au moins, pré-insurrectionnelle. Pensez-vous que ce soit là une question d'actualité pour la réalité sociale et politique du pays aujourd'hui?

La réponse complète à votre question, c'est-à-dire le développement de la stratégie marxiste-léniniste appliquée à la réalité objective de notre pays aujourd'hui, est bien trop vaste et complexe pour être présentée en quelques mots.

Nous invitons alors les travailleurs et les militants intéressés à se procurer, étudier et discuter, les écrits politiques dirigeant le combat de notre organisation ou d'autres formations communistes comme les Brigades Rouges pour la construction du Parti Communiste Combattant et l'Union des Communistes Combattants italiennes, le Parti Communiste d'Espagne (reconstitué) et les Groupes de Résistance Antifasciste du Premier Octobre espagnols, etc.

Mais nous voulons pourtant apporter un début de réponse à votre question. Le nom entier de notre organisation est celui-ci: «Cellules Communistes Combattantes pour la construction de l'Organisation Combattante des Prolétaires»; cela démontre déjà en soi combien celles-ci n'ont jamais eu la sottise de prétendre à la mobilisation des masses (ce qui

est la tâche du Parti, lui-même étape qualitative supérieure à l'Organisation). Non, les Cellules se sont fixé comme premier objectif stratégique celui qui est le plus modeste: la fondation de l'Organisation Communiste Combattante. Et de surcroît, plus prudentes et sincères encore, elles ont défini leur contribution à cette construction comme nécessairement partielle.

Qu'est-ce que l'Organisation Communiste? C'est la première unification politique et structurelle des avant-gardes objectives du prolétariat; unification qui se réalise dans la pratique révolutionnaire et sur base de la théorie marxiste-léniniste. Alors, l'apparition des Cellules en '84 n'est-elle pas un indéniable progrès dans ces deux domaines? L'héritage politique des trois premières campagnes n'est-il pas la plus grande richesse où puiser pour guider le présent? Qui pourrait nier la vitalité, l'empreinte fertile que les années '84 et '85 ont marquées dans la mémoire collective de classe? Qui pourrait prétendre que ces années n'en annoncent pas d'au-tres, toujours plus fortes, toujours plus offensives? Qui pourrait encore accorder maintenant le moindre crédit aux petits groupes réformistes et opportunistes de l'extrême-gauche? Est-il encore permis de discuter sérieusement de la question révolutionnaire dans ce pays sans que ne s'impose incontestablement celle de la lutte armée, celle de la violence révolutionnaire, celle de la stratégie de la «guerre populaire prolongée»?

Tout cela, c'est l'acquis indestructible des années '84 et '85. Tout cela mûrit. Tout cela, c'est l'avenir en mouvement.

Ensuite, il y avait une seconde partie à votre question: la mobilisation autour de notre détention. Notre réponse sera très brève. Nous avons toujours refusé que se développe une agitation en notre faveur personnelle. L'Association des Parents et Amis des Prisonniers Communistes regroupée autour de nous lutte pour nous garantir de bonnes conditions de travail politique en prison et pour relayer notre expression politique.

Nous sommes des militants au service de la classe prolétarienne et nous n'entendons pas détourner pour notre intérêt personnel la moindre force de classe.

### **Quant à vos conditions de détention?**

La grève de la faim que nous avons reprise au début de ce mois est la réponse la plus explicite à ce propos. Après bientôt trois années d'isolement carcéral dégradant, et après la liquidation complète des acquis de notre lutte de '86, nous n'entendons plus tergiverser avec le pouvoir politique et judiciaire de cet Etat.

En fait, il y a deux leçons très simples à tirer des attaques portées contre les militants communistes prisonniers.

La première, c'est à quel point la bourgeoisie a peur de ce que nous sommes, a peur ne fut-ce que de nos idées. Si le pouvoir bourgeois jouissait encore de la moindre légitimité, de la moindre assise historique, il ne s'inquiéterait pas trop devant notre discours révolutionnaire. Or, il avoue le craindre par-dessus tout. Par là, il révèle toute sa propre vulnérabilité et toute la correction de nos choix. Le pouvoir indique lui-même combien il est possible de le vaincre, et comment la ligne et la stratégie des Cellules Communistes Combattantes constituent la voie pour y parvenir.

La seconde, c'est à quel point il serait irrationnel pour le prolétariat d'accorder le plus petit crédit à l'idéologie démocratique de la bourgeoisie. Si, face à une poignée de militants désarmés au plus profond de ses geôles, le pouvoir d'Etat se révèle déjà à ce point brutal et terroriste, il est aisé de deviner ce dont il sera capable quand le mouvement de masse se lèvera les armes à la main pour le socialisme.

Dès lors, tout le monde peut comprendre que la question des prisonniers communistes n'est pas l'affaire personnelle de nous quatre contre une bande de politiciens bourgeois et quelques agents des services spéciaux de l'Etat. C'est plutôt une question concrète qui concerne directement l'ensemble du mouvement prolétarien: la bourgeoisie, ici et aujourd'hui, a-t-elle ou non les mains libres pour étouffer au fond de ses cachots les révolutionnaires?

Au delà de notre situation propre, c'est un enjeu lourd de signification pour l'avenir de la lutte des classes.

# DECLARATIONS LIMINAIRES AU PROCES 27 septembre 1988

## Dénonciation de l'amalgame

Si nous prenons la parole dès à présent, c'est pour commencer à démonter ce qui se passe ici. Ce procès est une sinistre farce. Notamment parce qu'il est composé de manipulations tous azimuts et en tous genres.

Les exemples de ces manœuvres ne manquent guère, depuis nos conditions de détention jusqu'à ce que nous venons d'entendre, en passant par la mise en scène présente sans compter les campagnes de presse, les livres malfaisants, les tentatives d'intimidation de nos sympathisants... et la liste n'est certainement pas exhaustive. Pourquoi cet acharnement? Pourquoi cette agitation? Pourquoi ce tapage? C'est très simple et compréhensible pour tous: il s'agit d'intoxiquer la conscience sociale.

Mais ce dont nous voulons parler immédiatement est ceci: nous, militant(e)s des Cellules Communistes Combattantes, n'avons rien à voir avec ces deux personnes<sup>(1)</sup>. Pas plus que notre organisation n'a quelque chose à voir avec le "FRAP". Nous sommes six dans ce box, et à ce rythme-là nous pourrions aussi bien y être cinquante, tellement cet amalgame est une supercherie. En effet, depuis les premières déclarations des Cellules à ce propos jusqu'à l'enquête policière elle-même et en passant par les faits, l'attitude des prisonniers et de la justice, et encore le simple bon sens, tout démontre qu'il n'y a rien de commun entre eux et nous.

Nous avons espéré que ces deux personnes auraient l'honnêteté, la dignité et le courage de ne pas se présenter ici, quitte à se faire oublier deux mois à l'étranger et à revenir (si elles le désirent) se

jeter dans la gueule du loup, seules et après le procès. Mais non, elles ont préféré venir gentiment se présenter ici, en véritables marionnettes du pouvoir. Elles ont préféré cautionner et servir la manipulation politique et policière que constitue cet amalgame scandaleux (plutôt que d'indisposer les instances judiciaires par leur absence).

Cette attitude ne nous étonne pas trop, elle est en parfaite conformité avec leur identité politique de libertaires attachés à leur petit confort personnel. Tout ce que nous pouvons leur reconnaître, c'est une certaine continuité dans la mendicité, la pleurnicherie, l'irresponsabilité et la collaboration. Bien entendu, cela finit par être payant, notamment par une attitude généralement plus clémentine des autorités (des libérations provisoires par exemple).

Bon, parlons un peu de ce "FRAP". Il est évident, à la fois pour nous et pour ceux qui se sont intéressés à cette histoire, que cette aventure lamentable et irresponsable (personne n'oserait appeler cela une lutte menée par une organisation révolutionnaire) n'est qu'une agression montée contre la politique des Cellules. Rien de plus, rien de moins. Ou plutôt si: c'est aussi un fiasco total. Donc, comme nous avons des choses plus importantes à faire, nous laissons aux faits le soin de démontrer politiquement et pratiquement l'ineptie de cet amalgame et de la démarche anarchiste (plus personne n'oserait appeler cela un projet).

Que ce soit bien clair. Quand l'un de nous quatre parlera, il le fera exclusivement au nom du collectif des militant(e)s des Cellules Communistes Combattantes emprisonné(e)s, en référence à leur organisation, au nom du projet communiste, et

«c'est tout». Rien de ce qui viendra de ces deux personnes ne nous concerne, et même, nous rejetons sans compromission et sans exception tout ce qui les concerne ou vient d'eux.

Il y a ici deux réalités bien distinctes, entièrement étrangères et totalement inconciliables: celle de militant(e)s communistes et de la lutte de leur organisation, et celle qu'il appartient à ces brillants acteurs de vous présenter. La moindre insouciance

ou complaisance à l'égard de cet amalgame abusif équivaut à tomber dans le piège de ceux qui craignent la vérité de la lutte révolutionnaire.

(1) Il s'agit bien évidemment de Paternostre et Van Acker, les deux repentis du "FRAP" venus servir, avec tout l'empressement dénoncé par les camarades dans l'interview au «Peuple», la construction policière et politique du procès (note de l'éditeur).

## La grève de la faim

Cette mise au point faite, nous voulons parler de la grève de la faim collective et illimitée que nous avons reprise ce 2 septembre. Cette action extrême a été décidée alors que les responsables politiques de ce pays entendent perpétuer les mesures d'exception qui accompagnent notre détention depuis près de trois ans, malgré la clôture de l'instruction, malgré la tenue de ce procès et malgré les engagements pris en '86 par les autorités lors de notre première grève de la faim.

Nos revendications sont exactement les mêmes qu'en 1986, et visent à obtenir les moyens de contribuer collectivement au travail théorique et politique nécessaire au mouvement révolutionnaire aujourd'hui en Belgique, en Europe et dans le monde.

Nous voulons pouvoir conserver notre intégrité politique qui se fonde dans notre lien actif à la classe prolétarienne. Nous voulons aussi préserver notre capacité de lutte... qui nous aurait déjà été bien nécessaire pour intervenir au mieux dans ce procès.

Or, pendant près de trois ans, nous avons été soumis à un isolement social renforcé et à une censure politique draconienne. C'est là la réponse du pouvoir bourgeois à la politique prolétarienne pour laquelle nous militons.

La bourgeoisie ne peut affronter politiquement le projet communiste et l'idéal prolétarien de libération. Car elle se verrait confrontée à un débat qui déboucherait sur la dénonciation éclatante de la nature véritable de son ordre social, de sa domination sans partage, et de l'exploitation des travailleurs.

Le régime de ce pays, comme d'autres, ne peut dès lors que se crispier sous son masque démocratique, déployer plus largement et renforcer son appareil répressif.

C'est par l'accentuation de l'intoxication et de la manipulation de la conscience sociale, par la falsification et la calomnie des principes et de la stratégie révolutionnaires que la bourgeoisie tente de faire croire à sa probité. Et, dans le prolongement, elle utilise tous les moyens - parfois les plus extrêmes - pour neutraliser les éléments et les forces qui lui résistent, et qui représentent l'espoir et le projet révolutionnaires.

Parmi ces forces, les militants communistes captifs sont la cible privilégiée: le pouvoir bourgeois les empêche, — nous empêche —, de restituer l'analyse critique du capitalisme et la vision exacte et dynamique du projet et de la lutte communistes. Il nous empêche d'assurer cette responsabilité essentielle des militants prisonniers à l'égard de la classe.

Ce devoir militant des communistes et la vulnérabilité de leur situation lorsqu'ils sont fait prisonniers, les exposent donc à l'agression et à l'arbitraire de la bourgeoisie. Il n'est pas inutile de rappeler ici le sort des révolutionnaires captifs de la bourgeoisie turque, espagnole, allemande, britannique, etc... Partout où s'affrontent les forces révolutionnaires et l'impérialisme bestial, les militants désarmés et prisonniers sont soumis à des mesures terroristes allant jusqu'à l'assassinat.

Nous n'en sommes pas encore à ces extrémités ici en Belgique, mais il est significatif que nous quatre soyons les seuls prisonniers à subir

ces conditions de détention exceptionnelles, permanentes, lancinantes, appliquées à chaque instant, à chaque mouvement de notre vie.

Cet encerclement coercitif n'est pas l'effet du hasard, il procède d'études menées sciemment et s'inscrit dans la série d'expériences menées de longue date dans de nombreux pays voisins pour la destruction clinique des opposants révolutionnaires. Les modalités de notre enfermement sont prescrites par des organismes internationaux, — véritables associations criminelles —, tels le groupe TREVI, Interpol, etc...

Les ministères belges de l'intérieur et de la justice y sont affiliés, y sont très actifs, et y fourbissent l'arsenal retors dont le Groupe Interforces Anti-terroristes et l'administration pénitentiaire usent contre nous.

Ces pratiques infâmes révèlent toute la fraude historique de la démocratie telle que conçue et mise en œuvre par la bourgeoisie. Ces pratiques devraient être révoquées dans un Etat prétendument démocratique, dont la légitimité reposerait sur la raison du Droit dont elle se réclame.

Ces pratiques devraient avoir fait place à l'argumentation politique de la bourgeoisie en réponse à la critique portée par la politique prolétarienne contre le capitalisme et l'ordre social qu'il engendre.

Mais face à la voix de quatre prisonniers, face à notre seule voix, l'Etat belge ne peut que mentir, bâillonner, manipuler et harceler. Face à la politique prolétarienne révolutionnaire dont nous quatre, prisonniers aujourd'hui, sommes des représentants, la bourgeoisie n'a pas d'autre réponse. Par ses exactions à l'encontre des prisonniers communistes, elle démontre clairement l'étendue de son hypocrisie et de ses incapacités politiques.

Voilà toute la nature politique de l'ordre qui nous opprime, fut-il démocratique. Et cela augure bien du terrorisme auquel la bourgeoisie ne manquera pas de recourir lorsque le prolétariat organisé se lèvera pour lui arracher le pouvoir à tout jamais.

Si nous avons exposé cela, c'est pour montrer que notre emprisonnement et nos conditions de détention sont des décisions politiques, uniquement politiques, qui participent de la lutte des classes, et particulièrement de ce procès.

Dans ce cadre, nous, militant(e)s communistes prisonnier(e)s d'un Etat démocratique bourgeois, nous savons que seule la lutte totale et permanente peut garantir notre intégrité. Seule aujourd'hui notre

lutte radicale par la grève de la faim peut arracher la transformation durable du régime de détention dégradant et destructeur auquel nous sommes soumis.

Nous exigeons:

- la possibilité de correspondre sans entrave et sans plus de retard et la restitution de tout le courrier volé depuis le premier jour de notre emprisonnement;

- de pouvoir nous rencontrer quotidiennement pour huit heures de travail collectif;

- les deux permis de visites extra-familiales promis pour chacun et qui n'ont jamais été accordés;

- la possibilité de recevoir, conserver et échanger tout document politique utile à notre travail (livres, brochures, revues, etc);

- le port de vêtements civils.

En 1986, face à ces mêmes revendications et après 43 jours d'atermoiements et de marchandages sordides, le gouvernement d'alors avait répondu à certaines d'entre elles. Le pouvoir bourgeois, à cette époque, préféra céder du terrain plutôt que de devoir assumer, devant la conscience sociale, le meurtre d'un militant des Cellules Communistes Combattantes. Un meurtre qui aurait clairement révélé l'essence véritable de sa démocratie.

Nous avons vu que, pour la bourgeoisie, il ne pouvait être question de se mesurer politiquement au projet révolutionnaire au cours des audiences: pareille confrontation, elle le sait, ne pouvant tourner qu'à notre avantage. C'est pourquoi, notamment en prévision de ce procès, les responsables ministériels, judiciaires, policiers et pénitentiaires, inquiets devant la petite porte ouverte par notre lutte de '86, se sont empressés de la refermer au plus vite.

Dès le printemps '87, la trahison des accords fixés était bouclée. Car seul un retour à notre isolement carcéral le plus hermétique permettait à la bourgeoisie de garder l'espoir d'exhiber au procès des militants décollectivisés, isolés, atomisés, des prisonniers incapables d'une démarche cohérente, politique et collective.

Presque trois années d'isolement inconditionnel étaient nécessaires à la bourgeoisie pour tenter de donner un semblant de crédibilité à la grossière vision policière de l'Histoire qu'elle compte faire avaler à la conscience sociale à l'occasion de ce procès. Construite sur notre décollectivisation concrète, la tentative de réduction de la lutte des

Cellules Communistes Combattantes à une série de faits divers, à une mosaïque d'initiatives individuelles criminalisables, est l'artifice que la bourgeoisie veut imposer ici aux dépens de la vérité de la lutte des classes.

La grève de la faim est la seule arme collective à notre disposition pour lutter actuellement contre le régime d'isolement carcéral total.

A la suite de l'ouverture de notre mouvement, le 2 septembre donc, nous avons appris qu'il nous serait permis de nous rencontrer, en présence d'un avocat, dans le cadre fixé par ce procès. Concrètement, cela s'est traduit par l'autorisation de rencontres étalées sur deux semaines et le délai de ce procès... Juste sans doute de quoi permettre à l'appareil judiciaire d'apparaître, tel qu'il n'est pas, à l'occasion des audiences publiques. Juste de quoi, sans doute, permettre à la justice d'arborer en public un masque un peu moins hideux que celui qui est le sien au fond de ses cachots.

Nous ne faisons pas la grève de la faim pour que ce tribunal puisse se vanter avec impudence de nous avoir fait l'aumône de quelques rencontres éphémères après trois années d'écrasement et avant leur reprise immédiate si éventuellement nous devions rester aux mains de l'ennemi bourgeois!

Nous menons la grève de la faim collective et illimitée pour changer durablement les conditions de détention des militants révolutionnaires prisonniers, d'aujourd'hui et de demain, et voilà pourquoi personne ne peut se laisser abuser par la concession passagère et superficielle que nous avons pu gagner il y a quelques jours.

Nous continuons notre lutte par la grève de la faim, nous ne la suspendrons que le jour où nous aurons conquis des conditions de détention élémentaires pour des militants politiques.

## Clarification concernant les jurés

Maintenant, nous allons parler d'une autre question très importante. Comme cette question concerne directement les gens qui ont accepté le rôle de jurés dans ce procès d'Assises, c'est bien naturellement à eux que nous allons nous adresser. Mais nous appelons quand même tout le monde à écouter notre propos car, au travers de cette petite déclaration, nous tâcherons aussi de présenter quelque peu notre identité de classe, notre attitude de révolutionnaires communistes.

L'affaire ne commence pas le 28 janvier 1987, mais comme elle ne nous concerne qu'à partir de ce moment-là, nous retiendrons cette date comme un point de départ.

Ce jour-là, le ministre de la justice, à l'époque le PRL Gol, a tenu une conférence de presse. Au cours de cette conférence, il a annoncé sa décision de corriger quelques articles du code judiciaire: en gros, il se proposait de multiplier le nombre de jurés suppléants fixé traditionnellement pour un procès d'Assises.

Certes, en elle-même, cette modification du code judiciaire ne nous intéresse en rien. Pour

notre part nous avons des lectures bien plus saines que ce bouquin, et plairait-il encore au ministre de jouer aux dés les articles 120, 124, 238, 245 et 247 de son code, que cela ne nous ferait ni chaud ni froid.

Mais, par contre, dans leur esprit, la conférence de presse du ministre de la justice ainsi que son objet nous visaient directement, — on peut même dire: exclusivement —, nous et notre organisation les Cellules Communistes Combattantes.

Car l'objectif principal visé par Gol le 28 janvier '87, - et, de toutes manières, finalement, l'objectif unique visé par cette inutile modification de loi -, cet objectif principal donc était de donner le coup d'envoi officiel d'une campagne de manipulation de la conscience sociale, de ce que l'on appelle couramment *l'opinion publique*.

Depuis lors en effet, très largement relayée par des médias complaisants, consacrée par la loi du 13 novembre 1987, et conclue dans le cadre de ce procès, cette campagne d'intox, parmi d'autres, ne s'est jamais relâchée. Et cette campagne, vous ne pouvez pas l'ignorer.

Nous avons pu réunir ici quelques extraits de journaux divers qui illustrent bien le ton général de la manipulation en question.

Nous vous ferons grâce des titres de mauvais goût ou des détails débilés de ces papiers, et nous rappellerons simplement que l'on peut y apprendre en long et en large comment nous allons sans tarder vous menacer de mille morts, comment nous allons inviter sans attendre (si ce n'est déjà fait!) nos camarades à l'action directe de représailles contre vous, etc, etc.

Et, bien évidemment, nous vous adresserions ces nombreuses menaces en réponse au rôle que vous avez accepté de remplir dans l'exercice contre-révolutionnaire qu'est la justice bourgeoise.

Rassurez-vous tout de suite. Même si nous pensons que la place que vous occupez là, cette place de jury, est effectivement une place créée et contrôlée par la bourgeoisie dans son arsenal contre-révolutionnaire, même si pour nous cela est on ne peut plus clair, nous ne pensons pas pour autant qu'il serait juste de diriger contre vous, ici et aujourd'hui, quelque manifestation que ce soit de la violence révolutionnaire.

Nous tenions à vous dire cela immédiatement, simplement et franchement. Nous voulions vous dire cela d'emblée parce que nous imaginons combien il doit être pénible de vivre si l'on a pareille inquiétude, — inquiétude peut-être d'autant plus présente qu'elle serait savamment entretenue par quelques services policiers... comme par toute cette mise en scène.

Et nous tenions aussi à vous dire cela rapidement pour une autre raison qui nous est plus particulière.

Si, pour notre part, nous avons dû apprendre à vivre avec l'insulte et la diffamation journalistiques comme lot quotidien depuis des années, il n'empêche qu'à chaque fois que nous pouvons rétablir clairement la vérité de notre lutte, l'esprit du combat communiste, nous y sommes toujours aussi sensibles qu'à la première heure: nous savons que notre cause sort toujours grandie même du plus petit éclat de vérité.

Toutefois, dire cela ainsi ne suffit pas; et nous voulons maintenant exposer plus précisément les raisons qui nous ont dicté notre position à votre égard en tant que jurés.

Nous pensons cette explication nécessaire, car affirmer simplement notre véritable position, sans plus, serait naïvement faire la part trop belle à ceux-là même qui, hier, nous calomniaient dans de

nombreux articles et qui, dès ce soir dans leurs rédactions respectives, s'acharneront à remettre ça sur une nouvelle base pourrie.

Qu'il soit avant tout bien clair qu'il n'y a nulle flatterie, — et d'ailleurs, d'une façon générale, la flatterie est un procédé hypocrite que nous abandonnons volontiers aux politiciens en campagne électorale —, qu'il soit donc bien clair qu'il n'y a nulle flatterie, nulle intention opportuniste ou conciliatrice de notre part dans la décision de ne pas vous tenir personnellement pour responsables du service que vous êtes appelés à rendre ici à la bourgeoisie. Comprenez bien que notre décision n'ouvre la porte à aucune reconnaissance, aucune indulgence de notre part vis-à-vis du rôle de juré dans une cour de justice bourgeoise.

Le droit et la justice dans une société qui, comme la nôtre, est divisée en classes sociales, est divisée entre exploiters et exploités, le droit et la justice dans ce cas consacrent nécessairement le pouvoir de la classe dominante sur la classe dominée. C'est là une question que nous développerons plus longuement par la suite, alors indiquons simplement maintenant que rien qui relève de ce droit ou de cette justice appelés à disparaître dans le socialisme ne mérite le respect ou la reconnaissance des révolutionnaires.

Dès lors, que tout le monde comprenne bien que si, aujourd'hui dans ce procès, nous ne vous condamnons pas, vous personnellement, si nous n'appelons pas à la violence révolutionnaire contre vous personnellement, nous n'en condamnons que plus fermement, au niveau politique, le très hypocrite rôle que l'on vous appelle à jouer dans ces lieux. Ce très hypocrite rôle qui prétend donner une légitimité populaire à l'exercice le plus trivial de la contre-révolution bourgeoise.

Et pourquoi faisons-nous cette distinction entre vous d'une part, en tant que personnes, et le rôle que la bourgeoisie vous assigne concrètement ici d'autre part? Pourquoi?

Parce que nous sommes des communistes, que toutes nos décisions reposent sur une identité objective et une analyse de classe, et qu'ainsi nous sommes capables d'estimer, dans chaque situation, qui sont les véritables ennemis du prolétariat, et qui sont ceux que ces véritables ennemis de notre classe trompent ou égarent.

En respectant le cadre du droit et la justice de la bourgeoisie, en collaborant à l'exercice contre-révolutionnaire de ce tribunal, vous agiriez contre les intérêts du monde du Travail. Nous, en tant que communistes, nous pensons que la meilleure des

choses à faire en cette occasion est de démontrer, du mieux que nous pouvons, la contradiction absurde de cette situation qui verrait les prolétaires parmi vous concourir à leur propre oppression.

Voilà pourquoi, en gros, aujourd'hui et dans le cadre de ce procès, nous ne vous reconnaissons aucun droit de nous juger là où vous êtes, nous ne vous reconnaissons aucun droit de juger la lutte de notre organisation, nous disons que ce que la bourgeoisie attend de vous, c'est que vous perpétriez son propre crime contre le peuple, mais aussi que, malgré tout ça, nous ne pensons pas qu'ici et aujourd'hui il soit permis de vous tenir par principe pour responsables de votre geste.

Vous aurez sans doute remarqué qu'à chaque fois que, dans cette déclaration, nous avons évoqué notre refus d'appeler à la violence contre un jury d'Assises, nous avons systématiquement - et même un peu lourdement ! - souligné la spécificité du lieu et de l'époque. Nous avons toujours précisé «ici et maintenant» ou «aujourd'hui et dans le cadre de ce procès», ou d'autres formules encore.

Pourquoi cette restriction? Pourra-t-il en être différemment demain dans un autre procès fait à des révolutionnaires?

Oui, en toute certitude on peut affirmer dès maintenant qu'il en ira différemment demain. Puisque le rôle que vous êtes appelés à jouer ici, le rôle de jurés, s'inscrit dans le cadre même de la lutte des classes, il est bien évident que de l'évolution du rapport de force au sein de cette lutte évolueront les analyses et les exigences du camp révolutionnaire au sujet de ce rôle.

Nous l'avons dit, la place que vous occupez là est objectivement de collaboration avec la bourgeoisie. Or, nous savons qu'un jour viendra inexorablement, - ici comme partout - , où l'affrontement entre les classes sociales atteindra un tel stade de développement, de maturité, un tel stade d'évidence au quotidien, que plus personne ne pourra encore prétendre n'en rien comprendre, et que le prolétariat révolutionnaire, lui, pourra légitimement exiger de l'ensemble du corps social qu'il choisisse le camp de la révolution socialiste.

Un jour viendra, inexorablement, où les forces prolétariennes révolutionnaires devront sévir contre les effets néfastes du conditionnement bourgeois jusqu'au sein de leur propre classe. Un jour viendra où les forces prolétariennes révolutionnaires devront sévir, - pour l'intérêt de tous! - , contre ceux qui continueront à collaborer à la contre-révolution. Alors, ce jour-là, occuper la place que vous occupez actuellement pourra coûter très cher.

Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui. La réalité de notre pays ne voit pas encore les classes sociales s'affronter clairement, ouvertement, massivement, l'une pour le renversement du régime capitaliste, l'autre pour sa perpétuation criminelle. Nous n'en sommes pas encore là, aujourd'hui nous n'en sommes qu'aux toutes premières étincelles du brasier de la guerre de classes.

L'histoire de la lutte prolétarienne est remplie d'illustrations de ce même problème posé dans diverses circonstances. Nous allons en citer une parmi les plus traditionnelles, c'est un exemple que tout le monde comprendra aisément: le fait de rosser les briseurs de grève est légitime de la part des travailleurs grévistes. Cette violence de classe, — exprimée au sein même de la classe — , est légitime parce qu'elle est nécessaire pour gagner l'homogénéité du mouvement de lutte et pour en assurer le succès.

Voilà un bon exemple, très clair: les grévistes rossant les jaunes! Quand il y a cent ouvriers dans une entreprise, et qu'un seul est déjà conscient de la nécessité de faire la grève, va-t-il condamner ses nonante-neuf collègues et s'attaquer à eux pour leur apprendre qu'ils doivent cesser le boulot? Non, n'est-ce-pas, il va plutôt tâcher de leur faire comprendre l'intérêt et la possibilité de la grève, la nécessité et la crédibilité de la lutte pour repousser l'exploitation qu'ils subissent tous, et pour cela il va s'attaquer au patron.

Mais quand plus tard, petit à petit mobilisés par l'exemple donné par ce centième ouvrier combattif, il y a cinquante travailleurs de l'usine qui l'ont rejoint, - et qui se sont mis en grève - , alors la situation n'est plus du tout la même.

La situation n'est plus la même en ce qui concerne la moitié restante du personnel qui courbe la tête devant le patron et qui trime double. A ce moment-là, il est juste que le comité de grève fasse passer un mauvais quart d'heure à quelques jaunes parmi les plus traîtres, histoire d'apprendre aux plus hésitants à rester chez eux, et afin de créer par là les conditions de victoire du mouvement revendicatif favorable pour tous.

Notre position par rapport à vous en tant que jurés se rapproche un peu de celle de ce centième ouvrier dont nous venons de parler. Pas plus qu'il ne peut condamner ses collègues tant qu'il reste seul à avoir compris la nécessité de la lutte, pas plus nous ne pouvons, nous, aujourd'hui, vous condamner pour n'être pas des révolutionnaires.

Ainsi on peut comprendre toute la bassesse, toute la vilénie de la campagne ministérielle et

journalistique orchestrée contre nos véritables positions, contre notre identité communiste.

Vous désigner comme responsables sanctionnables de ce que vous êtes appelés à faire ici, ce serait exiger de vous, au nom d'on ne sait quoi, d'on ne sait quel principe, — mais en tous cas certainement pas à partir d'une position prolétarienne et communiste! —, que vous fassiez autonomement preuve d'une maturité de conscience qui pourtant, très concrètement, n'existe encore qu'à l'état de virtualité, au mieux d'embryon, aujourd'hui dans notre pays.

Or nous, nous ne sommes pas des anarchistes, nous n'agissons pas à partir de n'importe quoi, et encore moins à partir de nos désidératas personnels. Au contraire, en tant que militants communistes, nous agissons toujours à partir de la situation objective du mouvement prolétarien et des conditions historiques. Nous agissons toujours pour les progrès du mouvement prolétarien transformant les conditions historiques.

Voilà pourquoi, une dernière fois, si nous critiquons de la façon la plus radicale la place de collaboration que vous occupez au sein de la justice bourgeoise, notre tâche constructive doit toutefois être de chercher à vous éclairer, par l'attaque

contre la bourgeoisie, de ce que maintenant vous êtes appelés à agir contre les intérêts du monde du Travail.

Et notre tâche sera celle-là, inlassablement, parmi toutes les autres, jusqu'à ce jour qui viendra où le mouvement prolétarien révolutionnaire pourra témoigner de ses progrès en demandant, - toujours comme pouvait le faire le comité de grève dans notre petite illustration - , en demandant donc des comptes à ceux qui, pourtant réputés «populaires», persisteront à collaborer contre les intérêts des travailleurs. Et parmi ceux-là, les autres jurés qui vous succéderont dans cette Chambre.

Tout ce que nous pouvons vous souhaiter, c'est que ce jour-là vous soyez du camp de ceux qui refuseront systématiquement les convocations du ministère de la justice... ou qui y répondront pour mieux en subvertir l'objet!

Mais cette dernière démarche courageuse n'a jamais la vie longue. Dès qu'elle apparaît, dès que la subversion prolétarienne pénètre dans les jurys, alors la bourgeoisie instaure au plus vite des «sections spéciales» ou d'autres tribunaux d'exception qui lui offrent toutes les garanties dont elle a besoin pour protéger son pouvoir illégitime.

## A propos du procès et de la justice

Après les divers points particuliers qu'ont présentés mes camarades, nous allons maintenant aborder une question plus générale, une question essentielle qui ne peut souffrir aucun retard car elle touche à l'ensemble des enjeux de ce procès.

Nous disons que l'on a déjà commencé, ici, à jouer un spectacle terroriste et manipulateur dont l'unique objet est de trafiquer complètement la vérité historique et de manipuler tout autant la conscience sociale.

En tant que militants communistes, il est de notre devoir, de notre responsabilité, justement devant la conscience sociale, de démasquer et de dénoncer immédiatement ce qui se passe et ce qui se passera à l'occasion de ce procès. C'est de notre responsabilité, parce que la vérité est toujours favorable à notre cause, à la cause du prolétariat, tandis que les obscurs traficotages ne peuvent qu'être favorables aux intérêts de la bourgeoisie.

Comprenons-nous bien tout de suite. Quand nous disons que l'on a commencé à jouer ici un spectacle terroriste et manipulateur à destination de la conscience sociale, nous ne parlons pas exclusivement de la lecture du roman malsain signé par le procureur.

Cette intrigue intitulée «acte d'accusation» est certes une pièce importante de la construction en cours ici, mais si nous y reviendrons plus tard pour souligner quelques aspects des plus tordus de cette provocation, pour l'instant c'est de l'ensemble de la construction de ce procès et de cette justice de classe, que nous voulons parler. Pour faciliter la démonstration des manœuvres mystificatrices de ce tribunal, nous allons nous appuyer sur un petit exemple qu'il nous offre lui-même, un petit exemple qui concentre vraiment bien l'essence du problème.

A l'ouverture de ce procès-spectacle, le tribunal, selon le rite prescrit, s'est assuré la mise en

coupe réglée des jurés. Pour cela, il leur a fait prêter un serment. Et pour rappel, ce serment disait très exactement ceci: «Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre N., de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre».

Certes, on pourrait facilement rire de la seconde partie de ce serment qui demande aux jurés de ne pas être sensibles à la crainte ou à la haine, alors que ceux-là même qui osent leur en faire la demande s'occupent activement, par mille et une combines veules, de créer et d'entretenir artificiellement la crainte et la haine.

Certes, on pourrait aussi ouvrir un débat philosophique clarificateur sur la notion de conscience, de probité et de liberté, dans le cadre de l'aliénation et de la déshumanisation totales qui caractérisent l'oppression impérialiste.

Mais ce n'est pas tant de cela que nous voulons parler maintenant. Maintenant, nous voulons nous arrêter une petite minute sur la première partie de ce serment, et plus particulièrement sur le passage où il est question «... de ne pas trahir les intérêts de l'accusé...».

«Ne pas trahir les intérêts de l'accusé...», voilà tout d'abord qui ne manque pas de culot!

Il nous aura donc fallu subir pendant des années un régime de détention exceptionnel, basé sur la privation permanente de tout rapport social, de toute communication intellectuelle, de toute pensée collective, en bref de tout ce qui fait la dimension humaine, pour entendre aujourd'hui parler en termes bienveillants de notre intérêt!

Et de surcroît, comble de l'hypocrisie, nous devons entendre cela sur ordre du système même qui, depuis bientôt 34 mois, s'acharne à nous briser, à nous rendre non seulement incapables de nous défendre, mais plus encore incapables de fut-ce que d'exprimer ce que nous jugeons être notre intérêt!

Cette abjection pourrait être comparée à l'action de quelqu'un qui, après avoir coupé la langue de son ennemi, demanderait généreusement le silence pour que le mutilé puisse jouir de son droit à la parole.

Voilà qui est déjà fort révélateur du total manque de principe et de scrupule de l'appareil judiciaire. Mais allons plus loin, car un autre passage du serment est encore beaucoup plus instructif.

On peut en effet, à cet endroit, voir superbement évoquer «les intérêts de la société». Mais de quoi peut-il bien s'agir? La question est importante. Et le fait que ce soit nous, militants communistes, et non le tribunal, qui la posons, n'est vraiment pas le fruit du hasard.

Nous vivons dans une société divisée en classes sociales aux intérêts contradictoires. Schématiquement, nous dirons que cette division de la société se traduit par l'opposition de deux classes principales: d'un côté, les travailleurs créant la richesse sociale, de l'autre, les capitalistes s'accaparant la plus grande part de cette richesse. Les premiers sont les exploités, les seconds les exploités. Et il n'est pas besoin d'être un marxiste émérite pour comprendre que les intérêts des uns sont forcément et irréductiblement antagoniques aux intérêts des autres.

C'est à la lumière de cette réalité objective vécue quotidiennement par le monde du Travail dans notre pays qu'il faut répondre à la question: quels sont les intérêts de la société?

Pour nous, communistes, comme pour tous les travailleurs réfléchis, la réponse ne souffre aucune discussion: les intérêts de la société, ce sont les intérêts du monde du Travail, car les intérêts du monde du Travail sont les intérêts de l'immense majorité de la population.

Pour nous, par exemple, les intérêts de la société ce sont les conditions de vie des populations et non les profits plantureux de la Société Générale.

Et de cette façon, pour nous, l'intérêt de la société serait notamment qu'elle cesse de payer chaque année 500 milliards d'intérêts sur la scandaleuse "dette publique" auprès des banques... alors qu'un ménage sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, et un sur quatre dans des conditions de précarité.

Ce dernier exemple, — que celui qui a la chance d'y échapper peut pourtant facilement comprendre après avoir vu son pouvoir d'achat dégringoler de 15 à 20% en huit ans —, impose une conclusion: il faut choisir son camp dans notre société. Il faut choisir soit le camp du monde du Travail — le camp des prolétaires et de la Révolution —, soit le camp des exploités, le camp

de la bourgeoisie et de la contre-révolution; et il est impossible de prétendre choisir les deux.

Nous le répéterons encore, pour nous, communistes, comme pour tous les travailleurs conscients et combattifs, le choix est indiscutable: les intérêts de la société ce sont les seuls intérêts du monde du Travail, ce sont les seuls intérêts de l'immense majorité des populations. Et ce choix implique que les intérêts de la société, tels qu'ils sont objectivement et tels que nous les comprenons, vont à l'encontre des intérêts des capitalistes et vont aussi, par conséquent, à l'encontre du régime politique et juridique en place puisque celui-ci est au service des capitalistes.

La lutte communiste révolutionnaire contre le système capitaliste et le régime qui le défend, est conforme aux intérêts de la société puisqu'elle est conforme aux intérêts de la majorité laborieuse.

Ici le monde est à l'envers. Nous voyons ce tribunal avoir l'impudence et la grossièreté de se réclamer des intérêts de la société. Mais, si ce tribunal s'occupait objectivement des intérêts de la société, ce ne serait pas des militants communistes et le combat d'une organisation révolutionnaire qu'il mettrait en accusation, ce serait la clique de capitalistes, de parasites et de politiciens qui volent et trompent le peuple d'une manière éhontée.

Il est nécessaire de mettre en évidence cette chose inimaginable: un procureur bourgeois, parasite social rétribué par l'Etat 120.000 frs net pour ses services, prétend prendre ici la parole au nom de la société! Mais quels intérêts sert-il ici? Ceux des 2.917 pensionnés qui touchent 135.000 frs par mois, ou ceux des 382.904 autres pensionnés qui reçoivent moins de 10.000 frs pour "vivre" par mois?

Le procureur a-t-il parlé pour les intérêts du prolétariat surexploité au fil des restructurations et pour les intérêts du million de sans-travail? Sûrement pas! Vous êtes le lardin des Leysen, Frère, De Benedetti, Davignon et autres canailles qui étouffent notre société dans la décadence de l'impérialisme, mr Jaspar: nous vous interdisons de parler au nom de la société, c'est un droit que vous usurpez!

Alors comme ça c'est clair. Chacun peut comprendre que le tribunal réuni ici l'est pour servir les intérêts du capitalisme et de la bourgeoisie, et pour partir en guerre contre les intérêts de la société. C'est pour masquer cet état de chose qu'il prétend embrigader des «jurés populaires» avec un serment-escroquerie, et c'est également dans cette optique qu'il les a invités à surtout ne pas tenir

compte de ce qui se discutait dans la société, et de se borner à ce qui se dirait dans le cadre de cette salle d'audience placée sous son contrôle total.

Il serait toutefois réducteur de charger ce procureur particulier, ou ce tribunal particulier, de toute la vilénie de la contre-révolution. En fait, ce procureur n'est pas plus brillant que ses complices, tout comme le procès instruit ici ne se distingue pas de ceux passés ou à venir contre le mouvement de classe et la lutte révolutionnaire.

La question est plus vaste, elle concerne la fonction de la justice dans une société divisée en classes sociales contradictoires, elle concerne la fonction de l'appareil judiciaire dans le cadre d'une société basée sur l'exploitation, sur l'inégalité, en bref, finalement, sur l'injustice sociale.

Remontons un peu dans l'histoire pour bien comprendre le phénomène en lui-même.

De la même façon que chaque époque développe ses propres formes de pouvoir et ses propres valeurs idéologiques, chaque époque possède sa propre justice.

Ces caractères particuliers à chaque étape historique découlent de la manière dont ces étapes répondent à la question centrale de la société, à savoir la question de l'organisation de la production.

C'est là une des lois fondamentales du matérialisme historique. Dans notre jargon politique, nous disons que le déterminant essentiel, —infrastructurel — , du rapport social est le mode de production, et que de ce déterminant de base découle l'encadrement politique, idéologique, juridique, etc, en fait tous les caractères superstructurels du rapport social.

Prenons la période de l'Antiquité où la plus grande part de la production était assumée par les esclaves. A cette époque, les formes de pouvoir, les références idéologiques... **et la justice** étaient fonction du système esclavagiste: elles émanaient de lui, elles s'appuyaient sur lui, elles contribuaient à le perpétuer et, tout naturellement, elles réprimaient les révoltes des esclaves.

Passons à la période suivante, le Moyen-Âge, où la plus grande part de la production était assumée par les serfs. A cette époque, les formes de pouvoir, les références idéologiques... **et la justice** étaient fonction du système féodal: elles émanaient de lui, elles s'appuyaient sur lui, elles contribuaient à le perpétuer et, tout naturellement, elles réprimaient les jacqueries, les soulèvements des serfs contre la noblesse ou l'Eglise...

Et maintenant, arrivons à la période contemporaine où la plus grande part de la production est assumée par les prolétaires. A notre époque, les formes de pouvoir, les références idéologiques... **et la justice** sont fonction du système capitaliste: elles émanent de lui, elles s'appuient sur lui, elles contribuent à le perpétuer et, tout naturellement, elles répriment les luttes prolétariennes anti-capitalistes.

Et le fait que les formes de pouvoir, les références idéologiques, et même la justice peuvent quelque peu varier dans le cadre d'un même système ne doit pas nous égarer. Dans l'Antiquité, Athènes était une démocratie et Rome un empire... alors que l'une et l'autre reposaient sur l'esclavage. Aujourd'hui, la Belgique est une démocratie et la Turquie une dictature... alors que l'une et l'autre reposent sur le capitalisme, sur l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie. Et qui plus est, aujourd'hui démocraties et dictatures capitalistes se combinent dans un ordre unique: l'ordre impérialiste.

D'ailleurs, réfléchissons un instant avec bon sens. Comment pourrions-nous jamais croire qu'il en aille autrement? Si la justice n'était pas fonction du système en place et, par là, instrument de la classe dominante au sein de ce système, il suffirait simplement d'une série de procès politiques pour changer de système, pour passer d'une étape du développement historique à une autre.

Or, l'esclavagisme et la féodalité n'ont pas disparu suite à quelques procès de ce genre, ils ont disparu dans le fracas d'une lutte féroce et à travers de terribles bouleversements historiques. Et il en ira de même pour que disparaisse le capitalisme et s'affirme l'ère du socialisme universel, l'ère du pouvoir prolétarien, de la morale prolétarienne... **et de la justice prolétarienne.**

A nouveau, le seul fait que ce soit nous, communistes révolutionnaires, qui ayons à répondre, ici dans un procès, du combat et des buts de notre organisation, plutôt que ce soit la clique des capitalistes et des politiciens qui exploitent et trompent la classe laborieuse qui ait à y répondre de leur crime, clarifie définitivement la réalité des choses: la justice, - c'est-à-dire l'appareil judiciaire et le droit - , est, par nature, au service de la classe dominante.

De cet aspect essentiel de ce qui se passe ici, le tribunal ne comptait bien évidemment pas parler. De son point de vue, et en fonction de ses buts contre-révolutionnaires, il ne pourra être question pour lui, au fil des audiences, que de réduire la

question posée par une initiative révolutionnaire à une simple alternative: innocence ou culpabilité.

Serions-nous innocents de toute participation aux activités des Cellules Communistes Combattantes? Non, pas du tout, nous sommes des militants et militante de cette organisation révolutionnaire et nous le revendiquons fièrement.

Serions-nous alors coupables d'un tel militantisme? Non, encore moins, parce que les activités des Cellules Communistes Combattantes ne sont pas coupables, mais justes et légitimes. Justes parce que nécessaires pour la libération du prolétariat, légitimes parce qu'exprimant la marche historique du progrès de l'humanité.

Il suffit de jeter un petit coup d'œil au delà du cadre borné dans lequel ce tribunal espère enfermer les débats d'audiences, pour comprendre combien ce procès n'a de sens que pour les intérêts capitalistes.

A quels yeux, en effet, la lutte révolutionnaire anti-capitaliste, la lutte pour le socialisme, la lutte pour le pouvoir des travailleurs est-elle coupable? Sinon aux yeux des capitalistes et de leurs larbins? La lutte révolutionnaire est illégale? Mais bien sûr, fut-ce parce que la légalité est fonction du système que la lutte révolutionnaire veut renverser! Il en a toujours été ainsi dans l'histoire, et il en sera toujours ainsi tant que durera la lutte des classes dans la société.

Une lutte révolutionnaire revêt tôt ou tard une forme illégale; cela témoigne de ses progrès politiques et organisationnels. Une lutte révolutionnaire ne peut que développer son illégalité jusqu'au moment où, le rapport de force entre les classes antagoniques s'inversant, la lutte révolutionnaire finit par vaincre. Alors, la classe sociale révolutionnaire devient la classe dominante, et elle impose ses propres formes de pouvoir, ses propres valeurs idéologiques, sa propre justice et sa propre légalité, à savoir toute l'illégalité de la veille.

Pour ceux et celles qui mesurent combien la lutte anti-capitaliste est juste, il ne peut être question de poser le problème de la lutte révolutionnaire en termes d'innocence ou de culpabilité. La lutte pour le socialisme est juste parce qu'elle sert les intérêts du plus grand nombre, les intérêts du monde du Travail; elle n'est coupable que pour ceux qui, consciemment ou non, perpétuent l'exploitation et l'oppression de la majorité de la société au profit d'une poignée de parasites.

Le seul fait que ce procès ait lieu est une insulte aux intérêts de la société compris comme

étant les intérêts de la majorité. Ce qui se passe ici n'est strictement rien d'autre qu'une opération de maintien de l'ordre capitaliste, opération policière camouflée par un grand nombre de mystifications et de diversions. Et c'est pour cela, parce que ce procès est fondamentalement contraire aux intérêts populaires et prolétariens que nous ne collaborons pas à son fonctionnement.

Ainsi s'explique pourquoi nous ne sommes pas intervenus lors de la constitution du jury. Comme nous pensons, - comme nous savons - , que le travail politique et militaire des Cellules Communistes Combattantes est juste et honorable, nous rejetons l'idée qu'il puisse être mis en accusation, qu'il puisse être jugé ou qu'il puisse faire l'objet d'une condamnation.

Dans cette mesure, pour nous, il n'y a pas de jurés plus ou moins acceptables. Le problème ne se situe pas là. Le problème se situe uniquement dans le fait que ce ne sont pas les communistes révolutionnaires mais plutôt les capitalistes et leurs larbins qu'il faut accuser, juger et condamner. Alors seulement, enfin, un procès correspondra aux intérêts de la société.

C'est aussi pour cela que nous n'avons pas à nous défendre et que nous ne nous défendrons

pas. Nous défendre contre telle ou telle accusation de la bourgeoisie reviendrait à reconnaître le droit de nos ennemis à nous accuser! Et de pareille absurdité, bien sûr, il ne peut être question.

Nous sommes attachés à notre cause, à la cause du prolétariat, et quel que soit le prix que nous devons payer sur le chemin de libération de l'humanité, nous ne la renierons jamais.

La cause révolutionnaire, la lutte pour le communisme est juste et légitime, l'accuser est donc injuste et illégitime, et reconnaître la validité de l'accusation en cours ici en composant avec elle serait tout autant injuste et illégitime.

Participer à la manœuvre, à l'intrigue contre-révolutionnaire de ce procès en nous y inscrivant aux bons soins d'une "défense" irait à l'encontre de nos intérêts authentiques, de nos intérêts collectifs et supérieurs qui sont ceux de la lutte révolutionnaire, ceux du combat communiste, ceux de l'émancipation du prolétariat, ceux de l'Avenir.

Une dernière conclusion s'impose alors: la moindre intervention de la part de nos avocats dans le cadre de ce procès irait à l'encontre de nos intérêts tels que nous les comprenons. C'est pourquoi nous leur demandons de quitter la barre sans délai.

# DECLARATION CENTRALE AU PROCES

14 octobre 1988

## Chapitre 1. Sur le droit

Il paraît que ce qui se passe ici est normal. Quatre militants et militante révolutionnaires doivent répondre de la lutte de leur organisation, et cela est normal. Cela est normal comme il est normal que 14 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année, —40.000 chaque jour —, faute de soins et d'alimentation.

La lutte des Cellules Communistes Combat-tantes est mise en accusation? C'est normal, comme il est normal que chaque année la CEE et les Etats-Unis produisent 400 millions de tonnes de déchets chimiques hautement polluants qu'ils déversent pour la moitié en Afrique et en Amérique du Sud.

Cela est très normal, comme il est tout aussi normal qu'au cours de ces dix dernières années... d'austérité, la dette publique soit passée de 40% à 110% du Produit National Brut. Autrement dit, comment il est parfaitement normal qu'un enfant naissant dans ce pays hérite d'office d'une dette de 624.000 francs —plus les intérêts! — vis-à-vis des holdings bancaires.

Voilà un président de tribunal, un procureur, beaucoup de gendarmes, c'est normal. C'est normal comme sont normaux les 15 milliards de bénéfices réalisés dans le seul secteur de l'électricité en 1987, alors qu'en permanence des dizaines de milliers de foyers à travers tout le pays sont privés d'éclairage et de chauffage.

Nous sommes ici dans un tribunal, nous avons dû entendre un réquisitoire furieux et halluciné, rien que de très normal, normal comme le budget de la Défense Nationale qui s'élève à 100 milliards, et

normal comme les 160 francs de l'heure que les Agences Locales pour l'Emploi offrent généreusement à des chômeurs taillables et corvéables à merci. Toujours aussi normal sont les 240.000 accidents du travail recensés chaque année, accidents qui frappent pour 90% la classe ouvrière.

Et la description de cette normalité pourrait être aussi infinie qu'elle est sinistre. La normalité de l'ère impérialiste, c'est aussi 570 millions de sous-alimentés dans le monde, 800 millions d'analphabètes complets adultes, un milliard trois cent millions d'êtres humains sans logement décent, un milliard et demi d'êtres humains privés de la moindre assistance médicale, etc, etc.

Et, dernier chiffre accusateur dans sa dé-mence, la normalité de l'impérialisme c'est aussi le montant compensatoire fixé pour limiter la production de viande dans la CEE, qui correspond, par tête de bétail supprimée, au revenu moyen d'un habitant sur deux de la planète.

Tout cela est normal. Tout cela est aussi rigoureusement normal que le droit bourgeois et le procès en cours ici. Voilà de quoi, selon nous, il s'impose avant tout de discuter. Voilà ce que, selon nous, il s'impose avant tout de dénoncer.

Pour bien comprendre ce qui se passe ici, il importe d'ouvrir les yeux. Il importe de les ouvrir non pas en tolérant les œillères que l'on nous impose, mais de les ouvrir sur la réalité globale des choses. Autrement dit, il ne peut être question de se satisfaire de la mise en scène de ces dernières semaines et, au contraire, il s'impose d'analyser de la façon la plus large, - en profondeur - , le cadre

général dans lequel ce procès s'inscrit, les bases sur lesquelles il se fonde, ses propres tenants et aboutissants.

On attendrait en vain l'ombre d'une pareille démarche de la part de la clique de fonctionnaires du ministère de la justice qui officient ici, ou de celle des pisse-copies de la presse du régime. Et cela n'est pas un malencontreux hasard. En fait, tout ici est planifié et organisé de telle sorte que le cadre historique et politique de ce procès reste indiscutable et indiscuté: ce procès est normal, n'est-ce pas?

Là réside l'escroquerie essentielle de ce qui se passe ici. Ce procès, ses bases, son organisation, ses modalités et ses artifices nous sont présentés comme allant de soi, comme se situant d'emblée hors de tout débat. Il s'agit donc d'une normalité imposée, limitant de fait, (et en dernier recours par la force armée), la marge de manœuvre accordée aux diverses parties dans un cadre prédéterminé.

Dans la mesure où nous, communistes, trouvons cette normalité complètement anormale, nous voulons discuter l'indiscutable en posant avant tout cette question: *en vertu de quoi, en fonction de quoi, et sur quelles bases prétend-on faire ici le procès de la lutte des Cellules Communistes Combattantes?* Et plusieurs éléments de réponse surgissent aussitôt.

En premier lieu, bien évidemment, ce qui apparaît, c'est que si ce procès peut se tenir, procès qui voit des militants communistes révolutionnaires dans le box des accusés et quelques fonctionnaires grassement payés par l'Etat bourgeois pour orchestrer l'affaire, cela tient uniquement au rapport de force existant aujourd'hui, dans notre pays, entre le camp révolutionnaire et celui du régime, cela ne témoigne de rien d'autre que de la réalité de la lutte des classes en Belgique en cette fin de siècle.

Si l'on réfléchit un instant, on ne peut en effet nier que si le rapport de force entre les classes sociales était inversé, (c'est-à-dire si l'Etat belge était un Etat socialiste, ce qu'il sera inexorablement tôt ou tard), eh bien, ce serait nous, ou d'autres camarades militants révolutionnaires, qui siégerions au pupitre de l'accusation. Et ce seraient quelques piliers du régime actuel, bouchés et récalcitrants à l'évolution historique, qui seraient coincés dans ce box. Qui s'y trouveraient coincés non pas sous la surveillance de quelques mercenaires, mais bien sous celle de gardes rouges.

Quiconque est capable de lire l'Histoire, quiconque est capable d'en comprendre le mouvement général peut faire sienne cette réflexion élémentaire

de bon sens. Mais laissons l'avenir à sa place, et occupons-nous plutôt du présent.

Remarquons que si les différentes structures du régime, et principalement l'appareil policier et judiciaire, se sont mises en branle contre notre organisation, cela tient au fait que les Cellules Communistes Combattantes développent une activité dont l'illégalité n'est un mystère pour personne.

Si, à la place de détruire le siège du patronat de la métallurgie, Fabrimétal, ou celui du CVP à Gand, au cours de campagnes de propagande armée, notre organisation muée en entreprise de travaux publics avait procédé, munie de toutes les autorisations nécessaires, à la démolition de quelques quartiers convoités par des promoteurs, nous ne serions pas en prison et nous ne comparâtrions pas en procès.

Se pose donc clairement la question de la légalité et de l'illégalité des choses, question traduite par le droit, puisque l'on entend par ce terme l'ensemble des règles juridiques auxquelles les citoyens sont, par principe, tenus.

Cette question se pose avec d'autant plus de centralité que nous vivons, à quelques (sérieuses) bavures près, dans un Etat de droit. Concrètement, cela signifie que le procès en cours ici est fondé sur un droit et sur la violation de celui-ci par les Cellules Communistes Combattantes; et ensuite, cela signifie que les fonctionnaires chargés de la direction de ce procès sont tenus de le mener conformément à ce même droit.

Bien sûr, çà et là, au cours des différentes confrontations entre forces révolutionnaires et gardiens du régime, ces derniers censés (faire) respecter la loi, ont pris quelques libertés avec elle.

Mais lorsqu'on examine globalement la question, il n'y a pas de quoi s'émouvoir excessivement: l'Etat de droit reste la forme de pouvoir préférée par la bourgeoisie aujourd'hui dans notre pays.

Revenons un peu en arrière. Nous avons commencé par souligner le crime de la normalité impérialiste. Et nous avons dit que la normalité de ce procès s'inscrivait au sein de cette normalité imposée à l'humanité.

Maintenant, pour avancer dans notre réflexion à propos de la normalité de ce procès, nous devons donc nous interroger quant à la normalité du droit puisque c'est lui qui, comme nous venons de le voir, justifie et conditionne ce procès. Nous pouvons dire que le droit est au centre des éléments indiscutables et indiscutés que tout un chacun est censé devoir accepter d'emblée ici.

Contrairement à ce que toutes les idéologies dominantes passées ou actuelles ont toujours prétendu, le droit n'est en rien la codification plus ou moins réussie, sans cesse améliorée, d'un principe absolu et supra-historique de la Justice humaine, Justice avec un grand "J", sorte de sagesse idéale. Non, le droit n'a rien à voir avec on ne sait quelle normalité supérieure ou immanente. En lui-même le droit n'est pas une norme, il est un produit socio-historique transitoire qui est imposé comme norme.

D'ailleurs, si l'on ne tient pas compte de ce caractère socio-historique du droit, on se retrouve tout bonnement incapable d'expliquer le phénomène juridique! Pourquoi faudrait-il mettre au point un système aussi complexe, et pourquoi faudrait-il ensuite mettre en place un appareil aussi immense - et brutal - pour le faire respecter?

Si le droit était l'expression d'une justice, ou d'une idée de justice plus ou moins transcendante à la condition humaine, eh bien les éventuelles frictions internes à la société se résoudraient naturellement, spontanément, sous la pression du corps social faisant sienne pareille idée de justice. On peut même pousser le raisonnement plus loin en constatant que, quand il existe une idée de justice propre à une société homogène, équilibrée, harmonieuse, les infractions à la norme collective deviennent alors à proprement parler accidentelles.

Cette dernière réflexion n'est ni gratuite, ni utopique: il en va, ou plutôt il en allait ainsi dans la société primitive, et nous allons voir en quoi, en tant que société évoluée, cela nous intéresse beaucoup.

Le phénomène juridique n'apparaît et ne se développe que dans les sociétés caractérisées par des oppositions et des contradictions permanentes d'intérêts en leur sein. En d'autres mots, le droit n'apparaît et ne se développe que dans les sociétés dont des fractions constitutives, — des classes sociales —, s'opposent, s'affrontent avec chacune leur propre raison de ce qui est juste et de ce qui est injuste.

Le phénomène juridique est apparu assez tardivement dans l'histoire de l'humanité. Les sociétés primitives ne connaissaient ni l'Etat, ni le droit, ni l'appareil judiciaire pour le faire respecter. Et si ces sociétés ne connaissaient pas le droit, ce n'était pas par indigence philosophique, mais tout simplement parce qu'elles n'en avaient nul besoin.

Elles n'en avaient aucune nécessité parce qu'elles étaient socialement structurées d'une manière telle que le droit, le phénomène juridique, leur étaient superflus: la société primitive n'était pas

fondée sur des oppositions et des contradictions permanentes d'intérêts en son sein, elle n'était pas divisée en classes sociales antagoniques.

Au contraire d'être divisées en fractions inconciliables, en classes sociales, les sociétés primitives étaient fondées sur la communauté d'intérêt de toutes leurs différentes composantes. Cette communauté d'intérêt se fondait sur la collectivisation totale des moyens de production, de l'activité laborieuse, et de la richesse sociale.

Spontanés et socialement équilibrés, les rapports sociaux primitifs n'avaient donc nul besoin d'être codifiés et ordonnés pour exister, et n'avaient donc pas plus besoin d'être l'objet de sanctions judiciaires pour se maintenir.

En bref, dans ces sociétés harmonieuses, à base non-antagonique, la règle sociale naturelle, spontanée, respectueuse des intérêts de la collectivité, suffit amplement à régulariser les petites crises et ruptures forcément accidentelles surgissant en son sein.

La rupture de la communauté d'intérêt et de l'harmonie sociale qui caractérisaient la société primitive, est survenue conséquemment à l'apparition de la propriété privée des moyens de production.

Et pourquoi l'accaparement privé des moyens de production est-il apparu? Parce qu'il était le produit du stade alors atteint dans le développement des forces productives et la division croissante du travail au sein de la société primitive.

Schématiquement, nous pouvons dire que sans propriété privée sur les sources de richesses, il n'y a pas de division de la société en classes sociales inconciliables, autrement dit, il n'y a pas de contradiction interne et inhérente à la société: il n'y a pas de lutte de classes. Et cela va de soi: à partir du moment où il n'y a pas de contradiction interne et inhérente à la société, pas de lutte de classes, il n'y a pas d'Etat... et pas de droit.

La propriété privée est donc en elle-même le droit fondamental et premier, le *droit des droits* d'où dérivent tous les autres, y compris le Droit lui-même en tant que concept philosophico-politique.

Puisque le droit est finalement un corollaire, un produit des modes de production fondés sur la propriété privée, il devient évident que le passage d'un de ces modes à un autre implique le passage d'un droit approprié à un autre. Cela est tout à fait logique, les contradictions sociales évoluant d'un système économique à un autre, le droit chargé de réguler et de normaliser ces contradictions évolue de concert avec elles. Ainsi le droit romain trouvait

juste l'esclavage parce qu'il était lui-même le produit du mode de production esclavagiste. Ainsi le droit féodal trouvait juste le servage parce qu'il était lui-même le produit du mode de production féodal. Et ainsi le droit bourgeois trouve juste l'exploitation du travail salarié parce qu'il est lui-même le produit du mode de production capitaliste.

Et à partir du moment où le droit ne fait que consacrer un mode de production déterminé, où il est enfin compris pour ce qu'il est réellement: un élément superstructurel d'un mode de production donné, il devient flagrant qu'il restera toujours invariable et conforme au cadre du mode de production particulier dont il est issu. Les changements successifs de droit au cours de l'histoire n'indiquent donc en rien une évolution du droit vers une conformité toujours plus grande à une justice idéale, supra-classiste et supra-historique.

De par sa nature superstructurelle, de par sa nature de produit social entérinant les modes de production, le phénomène juridique joue un rôle forcément négatif dans l'évolution du processus historique.

Le droit féodal, par exemple, n'a pas évolué vers le droit bourgeois. Il fallut attendre que les rapports de production capitalistes et la bourgeoisie aient supplanté, dans une féroce lutte de classes, les rapports de production féodaux et la noblesse, pour que le droit bourgeois supplante le droit féodal.

En 1757, un nommé Damien donna un coup de canif à Louis XV pour le rappeler à ses devoirs, et il fut écartelé en place de Grève. En 1793, Louis XVI fut guillotiné place de la Révolution pour avoir manqué à ses devoirs envers la nation. Les deux condamnations furent conformes au droit de leurs époques respectives...

Est-ce à dire que le droit avait évolué entre ces deux moments? Non, simplement, entre ces deux dates, la révolution bourgeoise de 1789 avait imposé le pouvoir de la bourgeoisie aux dépens du pouvoir féodal, et le droit bourgeois avait évincé le droit féodal.

Puisqu'il n'est pas évolutif dans la marche historique, puisqu'il ne fait qu'entériner les changements après coup, le phénomène juridique est, à proprement parler, réactionnaire. Le droit s'opposera toujours à la marche en avant, authentiquement progressiste de l'Histoire; il s'y opposera sans cesse car il sera toujours le défenseur des régimes d'aujourd'hui contre ceux de demain, le défenseur du présent déjà périmé contre l'avenir. (Un souci de clarté nous impose de préciser, dès maintenant, que le droit socialiste appliqué durant la période

transitoire de dictature du prolétariat ne correspond pas à cette définition globale. Il n'y correspond pas, justement parce qu'il se fonde dans le processus concret d'extinction des classes sociales, donc du dépérissement de l'Etat... et du phénomène juridique. Nous en dirons quelques mots plus loin).

De plus, en tant que consécration d'un mode de production créant des contradictions sociales, le droit ne peut être qu'oppressif. Car il n'a naturellement de raison d'être qu'en tant que codification des intérêts de la classe dominante du mode de production dont il est le corollaire.

Ainsi le droit romain codifiait les intérêts des propriétaires d'esclaves dans le système esclavagiste, c'est-à-dire organisait l'oppression des esclaves. Ainsi le droit féodal codifiait les intérêts des seigneurs dans le système féodal, c'est-à-dire organisait l'oppression de la classe servile. Ainsi le droit bourgeois codifie les intérêts des bourgeois dans le système capitaliste, c'est-à-dire organise l'oppression de la classe prolétarienne.

Dès le moment où l'on cesse de considérer le droit et les lois comme allant de soi, dès que l'on cesse de les tolérer comme une normalité sacrée, intouchable, c'est-à-dire dès le moment où on les soumet à l'analyse scientifique pour les révéler tels qu'ils sont objectivement, alors le droit et les lois, - que l'on pouvait croire sans mystère - , apparaissent comme historiquement fort critiquables.

Prenons, par exemple, le concept d'*Etat de droit* dont nous avons dit un mot tout à l'heure. Voilà bien une chose qui, selon tous les tenanciers et chantres du régime, serait une espèce d'absolu précieux et éternel qui ferait l'honneur et la gloire, la légitimité universelle de nos institutions. Pourtant, ce que l'analyse historique permet de constater, c'est que l'*Etat de droit* ne signifie strictement rien d'autre qu'un Etat se pliant aux règles d'un droit bourgeois codifiant le pouvoir et les intérêts de la bourgeoisie contre le prolétariat dans le cadre du mode de production capitaliste.

D'où, il devient évident que pour les communistes qui luttent pour une société sans classe et sans Etat, cet *Etat de droit* ne mérite pas vraiment gloire ou respect: il est avant tout un obstacle sur le chemin de l'émancipation du monde du Travail...

Lorsque l'on a conscience de la nature réelle du droit, des lois, du phénomène juridique et des appareils judiciaires, c'est-à-dire quand on a conscience de leur inévitable nature de classe, on comprend facilement pourquoi, selon la position occupée dans le mode de production (et selon le mode de production), l'un ou l'autre aura une

perception radicalement différente du système juridique et judiciaire en place.

Tous ceux qui ont intérêt à la perpétuation du système en place s'empresseront, bien sûr, de tout faire pour que «le» droit, leur propre droit, continue à régir souverainement les rapports sociaux qui font leurs propres privilèges.

A l'inverse, tous ceux qui ont intérêt et qui aspirent à un changement de système, tous ceux-là se sentiront libérés de quelque lien respectueux vis-à-vis du droit qui organise leur oppression. Ceux-là, opprimés, feront tout ce qu'ils ont à faire pour assurer à terme la suprématie de leur classe sociale, de leur classe dominée, et ils le feront même si cela est parfaitement illégal.

Préciser à cette occasion «même si c'est illégal» est évidemment un euphémisme. C'est un euphémisme, parce que le droit étant, comme nous l'avons démontré, la codification systématique des intérêts de la classe dominante, toute initiative visant conséquemment les intérêts de cette classe dominante, visant finalement au renversement de celle-ci, devra forcément, tôt ou tard, enfreindre la légalité en vigueur.

Ainsi, lutter contre le système esclavagiste imposait une rupture avec la légalité esclavagiste; ainsi, lutter contre le système féodal imposait une rupture avec la légalité féodale — et la bourgeoisie révolutionnaire en savait quelque chose! — ; et, ainsi, lutter contre le système capitaliste impose une rupture avec la légalité bourgeoise.

Entre ces deux positions bien tranchées, d'un côté celle des bourgeois conscients qui défendent leur règne en s'armant du droit, et d'un autre celle des prolétaires conscients et des révolutionnaires qui s'attaquent à ce règne en violant le droit, entre ces deux positions hésite la grande majorité des gens. Cette majorité de ceux qui se font encore des illusions à propos de la nature et de la fonction du droit, qui se font toujours des illusions à propos du système démocratique bourgeois, ou qui en devinent l'essence et la vilenie, mais qui s'y soumettent par crainte de la répression. Car nous l'avons déjà dit aussi, le droit appelle nécessairement à un appareil répressif capable de l'imposer au corps social. Sans cet appareil répressif et le terrorisme qu'il exerce, il serait en effet impossible d'imposer aux classes dominées les règles du jeu de dupes fixées par la classe dominante: des crucifixions sur la via Appia aux «suicides» de Stammheim, en passant par l'écartèlement en place de Grève, autres temps autres mœurs certes, mais il s'agit là d'une constante historique.

Nous voulons faire ici une parenthèse de prudence. Peut-être serait-il bienvenu de préciser, pour éviter tout malentendu, que lorsque nous démontrons l'impérative nécessité, pour toute initiative visant réellement à un changement de régime, de s'affranchir du droit et de la légalité propres au régime en place, nous n'en concluons absolument pas que toute entorse à la légalité procède indubitablement d'une démarche révolutionnaire!

L'expérience quotidienne indique que, au contraire, la plus grande partie des infractions commises aujourd'hui dans ce pays contre la légalité bourgeoise ont pour origine la volonté de certaines personnes de servir leurs intérêts personnels.

Mais, en fait, cela ne nous éloigne pas tellement de notre débat dans la mesure où le phénomène de la délinquance partage rigoureusement sa matrice avec le phénomène juridique.

La délinquance est dialectiquement liée au droit et aux lois parce qu'ils relèvent tous de la contradiction permanente d'intérêts au sein de la société basée sur la propriété privée. Flics et voyous sont, finalement, les deux faces d'une même médaille.

Il existe aussi une autre situation où la violation de la légalité ne procède en rien d'une démarche révolutionnaire, sans que l'on ait pour autant affaire à un phénomène de délinquance. Il s'agit bien sûr de la violation de la légalité socialiste. Nous ne dirons que quelques mots à ce sujet.

Comme tout droit, comme toute légalité, le droit et la légalité socialistes sont des instruments au service de la classe dominante.

Ces instruments présupposent donc que le pouvoir politique et militaire appartienne au prolétariat, car ils ne sont qu'une manifestation de ce pouvoir. Une manifestation dirigée contre les éléments délinquants perturbant la normalité socialiste, et contre les éléments réactionnaires œuvrant à la contre-révolution, c'est-à-dire à la tentative de renversement du pouvoir des travailleurs et de restauration du pouvoir bourgeois.

Mais le droit et la légalité socialistes se différencient fondamentalement des droits et légalités esclavagistes, féodaux et bourgeois, en ce que leur exercice supprime peu à peu leur raison d'être.

En effet, plus la société socialiste se développe, c'est-à-dire plus elle marche vers la société sans contradiction d'intérêts inhérente — donc sans classe sociale —, moins la normalité socialiste doit faire l'objet de sanction judiciaire pour exister.

La société communiste se réapproprie donc le schéma de la société primitive où toute infraction à la norme est réellement accidentelle, mais cette fois avec la différence qualitative fondamentale qui voit les forces productives mises en œuvre par la société, forces productives incomparablement plus puissantes, offrir aux Hommes la maîtrise d'une existence de liberté, de bien-être et de progrès.

Résumons-nous maintenant, en appliquant au cas particulier de ce procès politique les premières conclusions dont nous disposons à propos du droit en général, des premières conclusions dont nous disposons pour comprendre ce qui se passe ici... et qui est très différent de ce que l'on veut nous en faire croire.

En gros, il y a deux manières d'aborder la réalité objective de ce procès, deux manières d'envisager les éléments dont il a été question au fil des audiences.

La première de ces approches se fonde sur l'acceptation du droit bourgeois comme étalon de mesure, comme référence suprême et indiscutable. Cette approche est celle revendiquée par les capitalistes et leurs laquais, car ces bourgeois ont intérêt à ce que le régime capitaliste perdure, et ils savent très bien que le droit est une arme favorable à cette fin.

Cette première approche est encore supportée par des gens qui sont abusés par le discours bourgeois, par l'idéologie dominante. Ce sont des gens qui continuent à croire que le droit et les lois sont des facteurs transcendant les clivages sociaux, et qui ne comprennent pas que droit et lois sont, dans un Etat capitaliste, des armes aux mains de la bourgeoisie dans la lutte des classes.

La seconde des approches concernant tout ce qui se passe ici et la façon dont les choses y sont présentées, rejette le droit bourgeois comme étalon ou référence. Cette approche est celle des gens qui à la fois sont conscients de la nature contre-révolutionnaire du droit, et à la fois sont attachés sincèrement à un changement de société dans le sens anti-capitaliste. Tout le monde aura compris que cette seconde approche est celle que nous partageons.

Nous disions tout à l'heure que si nous nous retrouvons ici, dans cette position qui est la nôtre, cela correspond au fait que nous sommes militants

et militante d'une organisation révolutionnaire, donc d'une organisation située notamment, nécessairement, en rupture avec la légalité. Mais cela ne veut naturellement pas dire que le choix de la pratique illégale serait un a priori pour notre organisation! Le rapport des Cellules Communistes Combattantes à la loi est un rapport purement tactique.

Pour les communistes, le choix et la décision de développer telle ou telle stratégie, d'engager telle ou telle activité de lutte n'est jamais prise au regard du caractère légal ou illégal de cette stratégie ou de cette activité.

Les communistes réfléchissent toujours à partir d'une analyse globale de la situation objective, et leurs choix et décisions sont fixés dans le seul but de contribuer du mieux possible aux développements et succès d'un fort mouvement prolétarien révolutionnaire. La question de la légalité ou de l'illégalité des tâches du combat n'intervient qu'au moment de l'application de ces tâches fixées par l'analyse politique. S'il s'impose de développer une pratique illégalisée par l'ennemi, eh bien cela exigera des mesures particulières, telle par exemple la clandestinité, pour que la pratique en question puisse être menée à bien malgré la réaction de l'appareil policier ennemi.

Les Cellules Communistes Combattantes n'ont donc pas choisi d'emblée d'enfreindre la loi. Elles ont mené une analyse socialiste scientifique de la situation en Belgique, elles en ont tiré des conclusions politiques et stratégiques, et elles ont conclu à l'incontournable nécessité de mener à bien des tâches de propagande armée, tâches qui se sont avérées être illégales.

Conséquentes avec leur responsabilité révolutionnaire, les Cellules Communistes Combattantes ont donc adopté les mesures concrètes et organisationnelles pour pouvoir entreprendre les tâches de propagande armée.

Mais, bien sûr, ne jouons pas la surprise: il n'y a aucun hasard dans le fait que l'analyse révolutionnaire et ses options stratégiques aient engendré, déjà à la modeste échelle de notre organisation, une rupture avec la légalité de la bourgeoisie puisque, nous l'avons vu longuement, cette légalité est par nature objectivement réactionnaire, objectivement contre-révolutionnaire, objectivement anti-socialiste.

# Chapitre 2. Quelques éléments politiques

Dans cette seconde partie de notre exposé, nous allons présenter l'analyse générale qui guide notre engagement de communistes révolutionnaires, et qui constitue le fondement de la ligne politique de notre organisation.

Il serait bien sûr impossible, en quelques minutes et dans ces lieux, de rendre compte de la richesse, de l'étendue et de la profondeur de la pensée matérialiste dialectique et historique, de ce que l'on appelle commodément *la pensée marxiste*.

Depuis que les principes essentiels, philosophiques, politiques et économiques du socialisme scientifique ont été découverts et synthétisés avec génie par Marx et Engels, des centaines et des centaines de millions de prolétaires de par le monde en ont fait l'arme consciente de leurs luttes, les plus grands philosophes, penseurs, chercheurs, économistes, hommes politiques, stratèges, historiens, etc, de ce siècle les ont enrichis, et d'innombrables communistes ont déjà donné leur vie pour qu'ils éclairent le monde.

Tout cela forme un patrimoine théorique et un ensemble d'expériences colossaux que nous serions bien incapables de récapituler en quelques phrases.

Aussi, plutôt que d'essayer de restituer la somme des principes philosophiques, théoriques et politiques, des méthodes d'analyse et des analyses elles-mêmes qui fondent la légitimité des Cellules Communistes Combattantes, — et qui ont dicté les choix de ces dernières —, nous allons nous limiter à baliser quelque peu cette réflexion en soulignant des aspects, disons des étapes fondamentales.

## La marche de l'histoire et le rôle des communistes

L'étude des mouvements, forces et tendances jouant un rôle moteur dans l'apparition, le développement, la décadence et la disparition des systèmes de société est à la base de la politique révolutionnaire communiste. «La grande idée fonda-

mentale selon laquelle le monde ne doit pas être considéré comme un complexe de choses achevées, mais comme un complexe de processus où les choses, en apparence stables, tout autant que leurs reflets intellectuels dans notre cerveau, les concepts, passent par un changement ininterrompu de devenir et de périr..., cette grande idée fondamentale a, surtout depuis Hegel, pénétré si fondamentalement dans la conscience courante qu'elle ne trouve presque plus de contradiction. Mais la reconnaître en paroles et l'appliquer dans la réalité, en détail, à chaque domaine soumis à l'investigation, sont deux choses différentes».

Personne ne pourrait nier que le contenu de cette phrase écrite par Engels, il y a un siècle, est toujours parfaitement vrai. Et tout le monde doit reconnaître son indiscutable correction, particulièrement en ce qui concerne le domaine historique, politique et social.

Mais voyons ça en nous servant des exemples déjà souvent évoqués. Aujourd'hui, plus personne ne niera que la société esclavagiste est apparue dans des conditions historiques précises, qu'elle s'est développée, et qu'elle a créé dans son développement les conditions de sa propre disparition. Dans le même esprit, plus personne ne niera que la société esclavagiste disparaissant, il était tout à fait naturel qu'elle entraîne avec elle ses propres superstructures étatiques, juridiques, idéologiques et autres.

Aujourd'hui encore, tout le monde reconnaîtra facilement que la société féodale est apparue dans des conditions historiques précises, qu'elle s'est développée, et qu'elle a créé dans son développement les conditions de sa propre disparition. Et, toujours, chacun s'accordera à penser que la société féodale quittant la scène de l'Histoire, elle ne pouvait qu'évacuer, par la même occasion, ses propres superstructures étatiques, juridiques, idéologiques et autres.

Mais il suffit, à l'heure actuelle, de suggérer - même du bout des lèvres - que la société capitaliste est apparue dans des conditions historiques précises, qu'elle s'est développée, et qu'à son tour elle a créé dans son développement les conditions

de sa propre disparition (en prenant sous son bras ses superstructures étatiques, juridiques, idéologiques et autres)... pour s'entendre taxer, de tous les côtés à la fois, de «marxiste primaire», de «dogmatique anachronique», de «manichéen réducteur», pour s'entendre traiter de doux rêveur quand pas de sombre crétin.

La politique révolutionnaire ne consiste pourtant pas à tenter d'aller à l'encontre du processus de l'Histoire, pas plus qu'elle ne consiste à vouloir orienter ce processus objectif en fonction d'un idéal abstrait de justice tel que notre générosité présente pourrait le définir subjectivement.

C'est notamment là une des choses essentielles qui nous séparent des démocrates de bonne foi, ou encore même des anarchistes quand ils sont honorables: nous sommes des matérialistes. Ce qui n'empêche que nous avons un idéal, le communisme, c'est-à-dire "ni plus ni moins" le stade d'organisation supérieure de la société humaine.

Le rôle des communistes est donc de dynamiser et de rationaliser les processus historiques, en contribuant consciemment à la liquidation de ce qui est appelé à disparaître, et en contribuant de la même façon au développement de ce qui est appelé à croître.

Cet engagement permet, à l'époque moderne, d'éviter que le processus historique n'avance que trop laborieusement, aux prix de tâtonnements nombreux et d'hésitations diverses qui sont autant d'épreuves pénibles et douloureuses pour les peuples. Qu'il suffise de se rappeler les longueurs dramatiques de la décadence des systèmes esclavagistes et féodaux pour imaginer ce qu'il en coûterait à l'humanité de voir le système capitaliste pourrir sur pied aussi longtemps avant d'être remplacé par le socialisme.

## Le capitalisme, un système à bout de souffle

Par système à bout de souffle, on entend un système devenu un obstacle au développement des forces productives. Tel était le cas du système féodal à la veille des révolutions bourgeoises: le féodalisme était devenu un cadre trop étroit pour l'économie marchande qui se développait en son sein. Ce cadre ne pouvait alors qu'éclater, et il éclata effectivement lorsque les forces vives de la société s'engagèrent directement dans l'édification d'un nouveau système en adéquation avec le stade de développement atteint objectivement par la société.

Aujourd'hui, c'est au tour du capitalisme d'être devenu un cadre trop étroit pour le développement des forces productives qu'il a lui-même contribué à créer.

De nombreuses statistiques témoignent ouvertement de ce que le capitalisme, actuellement, au contraire de signifier "création de richesses", se traduit surtout par "frein à la création de richesses".

En 1983, les capacités productives des pays capitalistes développés ne fonctionnaient qu'à 70/75% de leurs possibilités, ce taux chutant à 60, voire 40% pour des secteurs tels la sidérurgie, le textile ou la construction navale. A la même époque, ces pays capitalistes développés comptaient 34 millions de chômeurs et de chômeuses.

D'un côté, nous avons des besoins énormes, tant dans les pays développés que dans le Tiers-Monde, et d'un autre côté, nous avons les moyens concrets de satisfaire ces besoins: il suffirait pour cela d'utiliser au mieux les forces productives existantes, c'est-à-dire d'organiser leur activité pour la satisfaction des besoins en question.

Mais ce qui caractérise le capitalisme, c'est qu'il s'agit d'un système qui ne considère pas les besoins réels mais plutôt les besoins solvables, autrement dit: le marché. Et c'est ainsi que la moitié de l'humanité souffre de malnutrition à l'heure où l'on parle posément de surproduction agricole et de mise en friche de terres arables. Ou c'est ainsi qu'à Londres un demi-million de personnes se retrouvent sans logis alors qu'un demi-million de logements restent inoccupés pour cause de loyers trop élevés...

Le capitalisme, après avoir été le catalyseur d'immenses forces productives, de fantastiques progrès technologiques et scientifiques susceptibles d'améliorer la condition humaine partout dans le monde, se révèle donc absolument incapable de gérer ces forces et ces progrès.

Des caractères tels que la propriété privée des moyens de production, la recherche du profit capitaliste, ou l'exploitation du travail salarié deviennent objectivement, — indépendamment de toute considération morale —, purement et simplement contre-productifs.

Une contradiction de plus en plus exacerbée se manifeste entre, d'une part, la production socialisée qui unit les activités complémentaires et interdépendantes de l'immense majorité des travailleurs de la planète et, d'autre part, l'appropriation privée des fruits de cette production socialisée au profit d'une infime oligarchie impérialiste et parasitaire.

## Le socialisme, une nécessité historique

En fait, il est maintenant évident que seule la correspondance des formes de la production et des formes de l'appropriation créera la base d'un système capable de reprendre l'initiative de progrès de l'humanité.

Dès aujourd'hui, cela signifie qu'il est devenu historiquement nécessaire de donner à la propriété des moyens de production, la gestion de ces mêmes moyens, et à la jouissance des fruits de la production, un caractère aussi pleinement social qu'à la production elle-même.

A une production socialisée doit impérativement correspondre une gestion socialisée; à une production socialisée doit impérativement correspondre une appropriation socialisée. Et cette exigence historique, en terme politique, se traduit très clairement: expropriation complète et définitive de tous les capitalistes, transfert de la gestion de la production, - et des fruits de celle-ci! - , au monde du Travail, de telle sorte qu'il oriente cette gestion et ces fruits en vue de la satisfaction des besoins de tous et de chacun.

En résumé: il est historiquement possible et nécessaire de liquider le système capitaliste et d'édifier le socialisme.

Seul le socialisme permettra à l'humanité de franchir une nouvelle étape historique, une nouvelle révolution d'une importance aussi décisive que celles qui l'ont vu accéder du système primitif au système esclavagiste, du système esclavagiste au système féodal, et du système féodal au système capitaliste. Mais cette fois, l'étape à franchir est d'autant plus grandiose, d'autant plus nôtre que pour la première fois dans l'histoire, il ne s'agit plus de l'apparition d'une nouvelle forme d'exploitation de l'homme par l'homme, mais il s'agit de gagner un monde totalement nouveau: la communauté d'intérêt entre tous les hommes et toutes les femmes de tous les peuples réunis.

## La lutte des classes

Seul le prolétariat, classe sociale induite par le mode de production capitaliste, est à même d'animer le passage du capitalisme au socialisme. Ce rôle historique tient à de très nombreux facteurs interagissants que nous pouvons regrouper en deux catégories. D'un côté les facteurs qui font que le prolétariat porte en lui le socialisme, et d'un autre les facteurs qui font que le prolétariat s'oppose

constamment aux rapports de production capitalistes.

Le prolétariat porte en lui-même le socialisme dans la mesure où il œuvre au sein d'une production socialisée, faite en commun, et où il n'a aucun rapport de propriété privée avec les moyens de production. En cela, le prolétariat est déjà porteur de deux éléments centraux de la production socialiste. Et, de la même façon, le socialisme se révèle alors être un système social infiniment plus naturel pour les prolétaires que le capitalisme qu'ils ont toujours connu.

Mais cette première qualité de la classe ne porterait peut-être pas trop à conséquence si, plus encore que de porter en lui le socialisme, le prolétariat n'était pas irréductiblement opposé au capitalisme. Dans le système capitaliste, une classe parasite — la bourgeoisie — s'accapare les valeurs créées par le travail social, et cela, naturellement, est une contradiction permanente. Contradiction à laquelle les prolétaires lésés répondent en cherchant toujours à réduire la part volée par les capitalistes... tandis que ces derniers, tenus aux lois de leur propre système économique, se retrouvent forcés d'augmenter sans cesse leur vol!

Il en résulte alors un bras de fer permanent entre le prolétariat et la bourgeoisie, bras de fer qui a commencé avec le capitalisme et qui ne finira qu'avec lui. Un bras de fer qui est donc constant mais qui, en outre, est régulièrement exacerbé par les crises capitalistes qui frappent la société.

Ces crises, de surproduction et de suraccumulation, le capitalisme les a toujours connues car elles sont inhérentes à son fonctionnement; on dit d'ailleurs à cet effet que ces crises sont *cycliques*. Ces crises particulières résultent notamment de l'exploitation du travail salarié par laquelle les capitalistes s'approprient la plus grande part des richesses pour les transformer en capital, en nouvelles forces productives. Ce circuit, tôt ou tard, ne peut qu'engendrer des conjonctures de crise où l'on voit la société incapable d'absorber les marchandises jetées en masse sur le marché par les capitalistes. Incapacité de la société non pas due au fait que les besoins sociaux seraient comblés, mais due au fait que la société est trop appauvrie pour y faire face!

Ce sont ces crises de surproduction qui, pour reprendre le fil de notre réflexion, concrétisent l'exacerbation de la contradiction entre le prolétariat et la bourgeoisie. Tout le monde a d'ailleurs pu le constater car aucune crise récente n'a fait exception, ni celle de 57-58, ni celle de 74-75, ni celle de 80-82...

Et déjà à l'aube de ce siècle, Lénine avait parfaitement décrit le phénomène et ses conséquences: «Mais la crise succédant à l'essor industriel n'apprendra pas seulement aux ouvriers que la lutte en commun est devenue pour eux une nécessité constante. Elle détruira également les illusions néfastes qui ont commencé à se former dans la période de prospérité industrielle. Ça et là, les ouvriers ont assez facilement réussi, au moyen de grèves, à arracher aux patrons des concessions et l'on a commencé à surestimer le rôle de cette lutte "économique", à oublier que les unions professionnelles (corporatives) et les grèves ne peuvent, tout au plus, qu'obtenir pour la marchandise-force de travail des conditions de vente un peu plus avantageuses. Les unions corporatives et les grèves sont impuissantes lorsque cette "marchandise", en raison de la crise, reste invendable; elles sont impuissantes à changer les conditions qui font de la force de travail une marchandise et qui condamnent des masses de travailleurs au chômage et à la misère la plus noire. Pour changer ces conditions, il faut une lutte révolutionnaire contre tout le régime social et politique actuel, et la crise industrielle obligera d'innombrables ouvriers à se convaincre de la justesse de cette vérité».

Et cela est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui, en pleine crise généralisée du capitalisme, d'importants facteurs qui, autrefois, se cantonnaient aux périodes de crise cyclique, se manifestent maintenant en permanence, sans aucune interruption d'une crise à l'autre.

Pour prendre un exemple d'actualité, citons tout simplement le chômage massif qui, dans la période ascendante du capitalisme, n'apparaissait qu'avec les crises cycliques et se résorbait avec elles, alors qu'aujourd'hui, dans la période décadente de l'impérialisme, le chômage massif perdure d'une crise à l'autre et adopte donc un caractère endémique, structurel.

Lénine soulignait donc que les périodes d'essor industriel poussaient les prolétaires à surestimer le rôle de la lutte économique. Les événements de ces dernières décennies apportent une confirmation éclatante de cette thèse.

Dans la période de croissance économique des années '60, les luttes partielles et économiques des prolétaires débouchaient relativement aisément sur des compromis avantageux mais partiels et économiques. Cette période fut largement mise à profit par les réformistes pour répandre leur thèse bidon de toujours, à savoir que le capitalisme pourrait être, au bon soin des luttes économiques et partielles confinées dans la légalité bourgeoise, sans

cesse aménagée, améliorée, jusqu'à ce que lui, le capitalisme, se retrouve un beau matin métamorphosé en socialisme! Et toute l'organisation politique et syndicale du prolétariat fut alors cadenassée dans ce schéma trompeur, contre-révolutionnaire.

Les luttes partielles et économiques pour l'amélioration immédiate des conditions de vie, pour repousser l'exploitation du Travail, etc, sont pourtant, bien évidemment, d'excellentes choses; mais l'organisation exclusive du prolétariat dans cette perspective fut une erreur, un mauvais coup des réformistes que le prolétariat paie depuis des années déjà en termes d'impuissance et de défaites.

La course à la compétitivité, imposée par la crise économique capitaliste aux patrons qui doivent s'entre-arracher des marchés en réduction constante, implique en effet des attaques directes contre les acquis sociaux, les salaires, toutes sortes de mesures brutales visant à augmenter le profit.

Et de fait, depuis quinze ans, on a pu voir les beaux acquis des luttes des années '60 fondre comme neige au soleil alors qu'ils nous avaient été présentés par les réformistes comme définitifs, comme l'expression de nouveaux rapports sociaux irréversibles.

Depuis lors, toutes les luttes, même les plus déterminées - mais reproduisant toujours les schémas anciens - n'ont rien pu changer à cela.

Nous savons donc maintenant que la crise pousse chaque capitaliste, chaque bourgeois ou groupe de bourgeois à pressuriser davantage les prolétaires qu'il exploite, sous peine d'être ruiné par un autre capitaliste, un autre bourgeois ou groupe de bourgeois concurrent.

Au niveau de la contradiction entre les classes sociales, au niveau du rapport prolétariat/bourgeoisie, cette tendance du capitalisme en crise ne peut se traduire que par la radicalisation d'un conflit ouvert et total débouchant à terme, pour le prolétariat, sur des schémas politiques directement anti-capitalistes.

Les prolétaires sont bien obligés de se rendre compte, en effet, que les formes de lutte et d'organisation adoptées en période de croissance capitaliste sont complètement vaines en période de crise.

Et plus même: dans la mesure où les réformistes sont parvenus à monopoliser toutes les formes d'organisation et de lutte du monde du Travail, ces instruments et ces méthodes de lutte mêmes sont devenus finalement anti-prolétariens, contraires jusqu'aux intérêts immédiats de la classe.

Ainsi les syndicats qui étaient autrefois la tête de pont de la classe ouvrière dans le système capitaliste sont-ils devenus la grosse tête de pont du système capitaliste dans la classe ouvrière; de la même façon que les partis qui étaient censés représenter le prolétariat dans le système parlementaire bourgeois sont devenus les représentants du système parlementaire bourgeois dans le prolétariat.

Nous voulons être très clairs à ce propos, et nous soulignerons encore une fois que le problème n'est pas tant le travail syndical en lui-même puisque, nous l'avons vu, les luttes économiques et partielles sont parfaitement naturelles et légitimes. Le problème concerne la surestimation de ces luttes, leur élévation au rang de lutte prolétarienne par excellence.

Une saine compréhension marxiste-léniniste de la question des luttes partielles et syndicales impose de considérer les gains économiques de ces luttes et grèves non pas comme des étapes sur le chemin de la justice sociale mais bien comme des "acomptes", dans l'attente du régime socialiste qui ne pourra être gagné que par la lutte politique et militaire révolutionnaire.

## La tendance à la guerre

Ce survol des caractères fondamentaux de notre époque qui déterminèrent, entre autres, les choix politiques et stratégiques de notre organisation, serait certainement insuffisant si nous omettions de dire quelques mots au sujet de la tendance à la guerre. Ce complément s'impose d'autant plus naturellement que les Cellules Communistes Combattantes ont déjà consacré deux campagnes de propagande armée à ce problème.

La tendance contemporaine à la guerre impérialiste procède directement de la crise générale du capitalisme, et des crises économiques qui se multiplient et s'aggravent en son sein.

A l'époque du stade impérialiste achevé, il n'existe plus, dans le monde, aucune zone vierge susceptible d'absorber, comme au temps de la colonisation, les poussées expansionnistes des grandes puissances. Pourtant, ces poussées expansionnistes, elles, restent plus fortes que jamais car elles continuent à représenter l'unique solution pour les grandes puissances en crise cherchant à pallier la réduction de leurs bases traditionnelles d'exploitation!

Etendre sa zone de domination pour compenser la réduction du marché induite par la crise, telle

est la tendance obligatoire développée par chaque puissance impérialiste actuellement. Et comme il n'y a plus de zones vierges à conquérir... l'élargissement d'une zone de domination ne peut plus se concevoir qu'aux dépens de la zone d'une puissance rivale.

Les puissances impérialistes sont donc contraintes de s'entre-arracher les marchés... dans la limite du marché mondial. Cet affrontement peut revêtir différentes formes selon les conjonctures et aussi les caractères respectifs des puissances en question.

Parfois l'affrontement se traduira par une guerre économique: tout le monde sait que le Japon, par exemple, s'est fait le champion de cette méthode d'expansion.

Parfois l'affrontement se traduira par la guerre "tout court", guerre impérialiste poursuivant des visées expansionnistes économiques certes, mais aussi politiques et militaires: l'impérialisme yankee anime aujourd'hui l'essentiel de cette tendance belliciste.

Du déploiement de la flotte US dans le Golfe à l'invasion de l'île de Grenade, du bombardement du Liban par le cuirassé New-Jersey au minage des ports nicaraguayens, des bombardements de Tripoli et Benghazi au lancement du programme de la «guerre des étoiles», les exemples criminels des menées bellicistes US sont légion.

Si l'enjeu direct et conscient de la guerre impérialiste est un nouveau partage du monde entre puissances impérialistes, il ne se limite pourtant pas qu'à ça.

La guerre impérialiste représente aussi un enjeu plus profond dans la mesure où l'énorme destruction de forces productives, de richesses, d'infrastructures et de marchandises, et l'effroyable massacre de dizaines de millions d'êtres humains qu'elle entraîne, créent les conditions d'une nouvelle période de croissance économique capitaliste. Repartage du monde et nouveau souffle économique capitaliste, telle est la signification historique de la guerre impérialiste: l'exemple de la seconde guerre mondiale est assez éloquent à cet égard.

L'émergence et le développement de la tendance à la guerre sont apparus, en Europe comme partout dans le monde, de plus en plus clairement et aux yeux de plus en plus de gens, à la fin des années '70 et au début des années '80.

La coexistence pacifique, que les chantres de l'impérialisme nous avaient promise aussi éternelle que la croissance économique, se révéla soudain

n'être qu'une fragile illusion devant la course aux armements et la multiplication des conflits régionaux.

Cette prise de conscience fut d'ailleurs assez répandue puisque, dans notre pays, c'est par centaines de milliers que nous nous sommes régulièrement retrouvés à manifester notre refus de l'indice le plus choquant et menaçant de la tendance à la guerre ici, à savoir l'installation des missiles atomiques US.

Certes, depuis quelques temps, une décripation diplomatique est apparue entre les deux super-puissances; le traité signé à Washington en décembre dernier, à propos des euromissiles, en témoigne on ne peut plus spectaculairement. A nouveau on entend parler de coexistence pacifique, et il est donc nécessaire d'aborder ici rapidement l'évolution des rapports est-ouest pour faire la part de ce qui est fondamental et de ce qui ne l'est pas à ce propos.

La formation sociale de l'Union Soviétique possède encore quelques caractères socialistes importants même si, suite aux vagues contre-révolutionnaires qui se sont succédées à la tête du pays depuis 1953, ces caractères ont été rendus étrangers aux intérêts des masses, donc vidés de leur sens, et par là frappés de dysfonctionnement. L'existence de ces caractères formellement persistants, tels la propriété d'Etat des moyens de production ou le maintien d'une économie planifiée, fait que l'URSS ne vit pas du tout comme les puissances impérialistes occidentales la crise mondiale du capitalisme. Et cela se traduit notamment par le fait qu'elle ne joue pas un rôle moteur dans la tendance à la guerre. Toutefois, par sa dimension de grande puissance étendant sa domination et son influence sur une zone très vaste, l'URSS est forcément concernée par la tendance à la guerre. A la pression agressive et expansionniste de l'impérialisme US, la mafia Brejnev avait répondu, en son temps, par un raidissement sur les positions acquises. Ce raidissement avait naturellement impulsé un nouveau souffle à la course aux armements, ainsi que la multiplication des points de friction directs ou indirects entre les deux grandes puissances. Or, aujourd'hui, la nouvelle direction soviétique adopte une attitude entièrement différente.

Nous avons dit il y a un instant que, vidés de leur sens en ce qu'ils ont été rendus étrangers aux intérêts des masses, les caractères socialistes persistants en URSS étaient frappés de dysfonctionnement; concrètement, cela veut dire qu'ils sont devenus contre-productifs.

Pour sa part, la mafia Brejnev avait choisi de s'accommoder du processus de stagnation résultant de ce dysfonctionnement, et s'était organisée, en tant que caste dirigeante, pour détourner à son profit la part la plus grande possible de la richesse sociale: une situation qui ne pouvait qu'être très éphémère.

La clique Gorbatchev se retrouve obligée maintenant de faire face à la situation dans son ensemble, et elle fait résolument face au problème. Mais elle le fait non pas en se réappropriant la voie révolutionnaire qui consisterait à redynamiser et élargir les caractères socialistes, elle le fait au contraire en adoptant définitivement la voie contre-révolutionnaire qui consiste à précipiter la liquidation de ces caractères et à instaurer les mécanismes capitalistes de l'économie de marché.

Pour mener à bien ce programme anti-socialiste, la nouvelle direction de l'URSS devait absolument écarter la menace d'une confrontation, et réduire la ruineuse course aux armements. Pour ce faire, il ne lui restait qu'à céder à de nombreux égards aux pressions yankee — ce qu'elle fait largement depuis plusieurs années —, en espérant gagner plus à travers une exploitation accrue du prolétariat soviétique qu'elle ne perd en cédant du terrain à l'impérialisme US.

Et pratiquement, en effet, l'arrivée au pouvoir de la clique Gorbatchev a signifié la capitulation de l'URSS sur tous les fronts où l'impérialisme US se faisait fort pressant et où l'ancienne mafia Brejnev refusait de céder.

L'URSS a ainsi accepté le principe d'une réduction asymétrique des forces armées en Europe, elle a accepté de placer hors accords la question des missiles atomiques US embarqués sur des navires croisant dans les eaux européennes, elle a retiré ses troupes d'Afghanistan, elle a signé un traité de réduction des forces malgré le maintien du programme de la «guerre des étoiles», elle a admis que les euromissiles français et britanniques ne soient pas concernés par les nouveaux accords, etc...

Conclusion facilement compréhensible, pareille capitulation tous azimuts devant l'impérialisme américain ne pouvait que décriper considérablement la situation entre les deux grandes puissances.

Mais croire que la capitulation de l'URSS devant la pression de l'impérialisme belliqueux des USA, à propos des euromissiles, de l'Afghanistan ou de la «guerre des étoiles», pourrait enrayer la tendance contemporaine à la guerre impérialiste, ce

serait faire une erreur très grave. Ce serait reproduire exactement l'erreur de ceux qui croyaient, dans la seconde moitié des années '30, que la tendance à la guerre serait enrayée parce que les anglo-français avaient capitulé devant la pression de l'impérialisme belliqueux de l'Allemagne nazie, à propos de la remilitarisation de la Rhénanie, de l'Anschluss ou de la Tchécoslovaquie.

Cette leçon de l'histoire doit d'ailleurs nous éclairer: si, suite aux accords de Washington en décembre '87, nous assistons aujourd'hui à une décrispation des relations est-ouest qui entraîne une démobilisation du mouvement anti-guerre, il faut critiquer cette démobilisation comme étant aussi néfaste que celle qui suivit les accords de Munich en 1938!

Naturellement, il serait vain de prétendre prévoir combien de temps durera l'actuelle décrispation, mais ce que nous savons déjà à son sujet, c'est qu'elle n'est qu'une parenthèse dans la tendance à la guerre, une parenthèse qui ne résout rien, qui n'arrête pas le temps et qui sera fermée tôt ou tard.

## L'échec des mouvements de lutte anti-guerre et anti-austérité

Tout le monde se souvient aisément des très larges mobilisations populaires anti-guerre de la fin des années '70 et du début des années '80. La question qui polarisait alors l'attention de ces mobilisations était celle de l'implantation des missiles atomiques US à Florennes. Toutefois, si la question des missiles sensibilisa de très larges masses par ce qu'elle avait d'effrayant et de révélateur, d'un autre côté cet aspect spectaculaire des choses joua rapidement un rôle négatif.

La raison de ce phénomène s'explique facilement. La faiblesse des forces marxistes-léninistes et l'hégémonie des directions pacifistes petites-bourgeoises dans le mouvement anti-guerre ne pouvaient que dévoyer celui-ci. Et ainsi, très vite, la question particulière de l'implantation des missiles Cruise prit le pas sur la question d'ensemble de la tendance à la guerre impérialiste; en quelque sorte, la première question s'imposant à la seconde, elle devint l'arbre qui cache la forêt.

La question des missiles Cruise, question qui devait permettre à de larges couches de la population de comprendre la réalité de la tendance à la guerre, fut détournée par les forces politiques bourgeoises et petites-bourgeoises pour en mieux

masquer la globalité. Selon leurs mots d'ordre, tout le problème se résumait à celui de l'implantation ou de la non-implantation des Cruise.

Et l'échec cuisant d'une lutte aussi bornée était inévitable: les missiles furent installés à Florennes.

Arrivés à ce stade de notre réflexion, nous pouvons facilement nous apercevoir de l'étroite correspondance qui unit les luttes prolétariennes anti-austérité dont nous disions quelques mots tout à l'heure, et les mobilisations populaires anti-guerre dont nous venons de parler.

Dans un cas comme dans l'autre, nous avons affaire à des luttes très importantes.

D'un côté, les luttes prolétariennes anti-austérité ont mobilisé de très larges couches du prolétariat à plusieurs reprises. Les secteurs les plus conscients et combatifs du prolétariat, à commencer par la classe ouvrière, ont déployé dans ces luttes des trésors de détermination, d'énergie et d'esprit de sacrifice. De l'autre côté, les mobilisations populaires anti-guerre ont engendré les plus grands rassemblements de foule depuis la libération de Bruxelles en '44: jusqu'à cinq pour cent de la population nationale est descendue simultanément dans la rue. Dans un cas comme dans l'autre, nous avons là affaire à des luttes qui, en finalité, s'attaquaient à des phénomènes relevant directement du capitalisme et de sa crise générale.

Les luttes prolétariennes anti-austérité opposaient les prolétaires aux attaques bourgeoises contre les salaires, l'emploi, la protection sociale, les services publics, les conditions de travail, etc. Ces attaques bourgeoises découlent directement de la crise générale du capitalisme et plus particulièrement des crises économiques qui se succèdent en son sein. Les mobilisations populaires anti-guerre se sont cristallisées sur le problème du déploiement des missiles atomiques yankee. Ce déploiement ne constituait qu'une petite part des programmes militaires de l'OTAN, comme ces programmes militaires, à leur tour, ne constituent qu'une des manifestations de la tendance à la guerre qui, elle-même, est un produit de la crise générale du capitalisme. Mais, dans un cas comme dans l'autre, dans celui des luttes prolétariennes anti-austérité comme dans celui des luttes populaires anti-guerre, nous avons affaire là à des luttes qui n'ont jamais été organisées en conscience et en fonction de leurs qualités objectives.

Les luttes prolétariennes se mènent généralement entreprise par entreprise, profession par profession, secteur par secteur, restructuration par restructuration, plan gouvernemental par plan gouver-

nemental, etc... La perception de l'austérité comme un produit d'ensemble du capitalisme, comme un problème global auquel il faut s'attaquer dans le cadre d'une démarche anti-capitaliste, reste faible.

De même, les mobilisations populaires anti-guerre se sont principalement focalisées sur la question des missiles en ne comprenant que trop rarement combien la guerre impérialiste est un produit inévitable du capitalisme, et combien il faut s'attaquer à ce capitalisme-fauteur-de-guerre quand on désire ardemment la paix.

Maintenant, ajoutons aussi à ce propos que dans l'un et l'autre cas, les limites politiques de ces luttes sont surtout l'œuvre des forces qui font tout pour empêcher que s'impose la compréhension des problèmes dans leur globalité.

Parce qu'elles n'ignorent pas que pareille compréhension débouche obligatoirement sur des schémas anti-capitalistes et révolutionnaires, toutes les directions réformistes, syndicales, pacifistes petites-bourgeoises, etc, - en bref tout ce que l'on appelle communément «la gauche» - , ont toujours lutté contre cette juste compréhension des choses.

Et ces forces continuent à le faire aujourd'hui alors qu'il est maintenant ouvertement démontré que, de cette façon, elles brisent systématiquement la moindre chance de succès des grands mouvements sociaux.

En effet, dans le cas de la lutte anti-austérité comme dans celui de la lutte anti-guerre, nous avons chaque fois affaire à des luttes qui ont échoué dans leurs objectifs parce que, précisément, elles n'adoptaient pas une approche globalisante et révolutionnaire des problèmes.

Les échecs successifs des luttes prolétariennes anti-austérité qui n'ont pu empêcher la suspension de la liaison des salaires à l'index, le blocage pur et simple des salaires, la succession des restructurations industrielles, la liquidation progressive des services publics, etc, ont été vécus avec suffisamment de douleur par le monde du Travail pour qu'il ne soit nécessaire de s'étendre à leur sujet.

Quant à l'échec cuisant des mobilisations populaires anti-guerre, il est encore plus saumâtre dans la mesure où, non seulement ce formidable mouvement s'est retrouvé entièrement impuissant, mais ensuite il est apparu que le démantèlement des missiles de Florennes se ferait suite à des facteurs qui lui étaient complètement étrangers!

En résumé, dans les deux cas que nous venons de présenter, nous avons affaire à ce que l'analyse politique définit comme des contradictions

à caractère révolutionnaire. On appelle ainsi les contradictions qui, au sein de la société, opposent des forces sociales très importantes au régime, des contradictions qui opposent globalement les classes sociales en présence... et qui ne peuvent être résolues dans le cadre du système en place. Donc, des contradictions dont la résolution impose inévitablement un changement de système.

La contradiction opposant le prolétariat au capitalisme-fauteur-de-crisis, et la contradiction opposant le peuple au capitalisme-fauteur-de-guerres, sont donc les deux grandes contradictions à caractère révolutionnaire de notre époque. Voilà pourquoi les Cellules Communistes Combattantes ont axé leur travail politique et militaire dans ces directions.

## La question révolutionnaire

Après avoir défini l'espace principal où doit se développer l'activité des communistes aujourd'hui dans notre pays, il faut bien sûr exposer comment cette activité doit se développer en fonction de la réalité du pays.

La première tâche qui s'impose aux militants communistes ici et aujourd'hui, est de faire prendre conscience aux éléments les plus politisés et combattifs au sein des luttes anti-austérité et anti-guerre que leurs revendications ne pourront aboutir qu'inscrites dans une perspective révolutionnaire.

La seconde tâche qui s'impose aux militants communistes dans ce cadre, est d'ouvrir la voie à cette perspective en élaborant et impulsant les données théoriques, politiques, stratégiques, tactiques et organisationnelles nécessaires à la lutte pour le socialisme.

Et afin de contribuer au mieux à ces deux tâches, les Cellules Communistes Combattantes se sont construites sous la forme d'une organisation de guérilla, en faisant du choix stratégique de la lutte armée révolutionnaire un élément central de leur politique.

Comme ce procès est fondamentalement dirigé contre ce choix révolutionnaire, comme il est formellement dirigé contre la concrétisation de ce choix, nous allons maintenant quelque peu expliciter ce dernier.

L'édification d'une société socialiste passe, nous l'avons vu, par l'expropriation totale et définitive de la bourgeoisie au profit de toute la société.

Pareille révolution signifie donc la liquidation pure et simple de la bourgeoisie en tant que classe sociale, puisque cette classe n'existe que dans la

mesure où elle jouit de la propriété des moyens de production et de l'exploitation du travail salarié.

En ce sens, il va de soi que le programme d'édification socialiste ne pourra s'entreprendre que lorsque la bourgeoisie aura été chassée du pouvoir, et que celui-ci sera souverainement exercé par le prolétariat révolutionnaire. La question du pouvoir est donc la question centrale. Sans pouvoir, le prolétariat ne peut que subir l'exploitation et les aléas du capitalisme en crise, - c'est sa situation aujourd'hui - ; au pouvoir, le prolétariat pourra construire une société juste, solidaire, laborieuse et prospère. La destruction du pouvoir bourgeois et la conquête des pleins pouvoirs du prolétariat - ou, si l'on préfère, l'instauration de la dictature du prolétariat - est donc une nécessité historique indiscutable sur la voie qui mène du capitalisme décadent de notre époque à l'édification socialiste de demain.

Il n'est pas nécessaire d'être fort savant pour comprendre que, confrontée à une politique réellement anti-capitaliste, la bourgeoisie ne peut réagir que par la contre-attaque de toutes ses forces afin de préserver son propre pouvoir politique, garant de son emprise économique. La marche vers le socialisme passe donc incontestablement par une lutte de classes acharnée, la lutte pour le pouvoir.

Les clefs du pouvoir sont dans l'appareil d'Etat et dans les forces armées. Sans Etat, sans forces armées, le prolétariat sera toujours incapable d'entreprendre son programme d'édification socialiste.

Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il suffirait de chasser la bourgeoisie de l'Etat belge et de l'état-major de l'armée pour, en quelque sorte, s'installer dans ses meubles. Une révolution socialiste, c'est la destruction de l'Etat et des forces armées de la bourgeoisie, et leur remplacement intégral par un Etat et des forces armées du prolétariat.

La configuration actuelle de l'Etat et des forces armées, c'est-à-dire des appareils extérieurs à la société et ignorants des intérêts objectifs des masses, ne peut convenir qu'à la perpétuation du pouvoir bourgeois et du capitalisme.

La dictature du prolétariat exige une configuration contraire, à savoir un Etat et des forces armées propres à, et au service de, la société. Le pouvoir prolétarien ne peut s'accommoder de la séparation du législatif et de l'exécutif, d'une bureaucratie étrangère aux masses. Il est incompatible avec une armée de mercenaires encadrant des miliciens encasernés.

Le pouvoir prolétarien, c'est la participation active et directe des masses - sous la direction de leur Parti Communiste - à toute la vie politique et sociale du pays, c'est le peuple en armes défendant le peuple.

## Une note sur la démocratie

Quand nous, communistes révolutionnaires, prenons acte de l'antagonisme irréductible entre les classes sociales, de l'inexorable résolution historique de cette contradiction, et que nous agissons en conséquence au service du prolétariat, nous pouvons voir fleurir contre nous des condamnations et anathèmes particulièrement saugrenus.

Ainsi le plus stupide: nous serions des «ennemis de la démocratie»! Commentaire aussi malveillant qu'imbécile compte tenu du fait que, présenté de cette façon, il ne signifie strictement rien, il n'a tout bonnement aucun sens.

Dans l'absolu, les communistes ne sont pas plus ennemis de la démocratie que de la dictature. Simplement, le fond du problème est de savoir de quelle dictature, ou de quelle démocratie on parle. C'est la question de savoir, par exemple, que la dictature du prolétariat veut dire plus de liberté pour le peuple que la démocratie bourgeoise!

La clef de ce faux paradoxe tient dans cette vérité objective: il n'existe pas de démocratie *en général*, mais il y a, selon les époques et les systèmes économiques, des régimes démocratiques déterminés par le système social qu'ils couronnent.

Ainsi les démocraties de l'Antiquité fondées sur l'esclavagisme n'avaient pas grand chose à voir avec la démocratie bourgeoise contemporaine fondée sur le capitalisme, de même que cette dernière ne partagera aucun point commun avec la démocratie prolétarienne fondée sur le socialisme à venir.

Le régime politique, la forme de pouvoir, encore une fois, est un produit socio-historique, un développement superstructurel d'un mode de production donné. La démocratie *en général*, tout comme le droit *en général* ne se rencontrent que dans les propos pervers des idéologues bourgeois qui, pour prétendre à la pérennité de leur système déjà vermoulu, se font les gourous de la nouvelle idole insondable: la démocratie mystique.

Nous, nous sommes contre la démocratie bourgeoise comme nous sommes contre la dictature

bourgeoise. Tout simplement parce que nous luttons pour la dictature du prolétariat qui ouvrira la porte à la démocratie prolétarienne. Nous luttons contre le régime démocratique en place aujourd'hui en Belgique non pas parce qu'il est démocratique, mais parce qu'il est le régime organisant et couronnant le système d'exploitation capitaliste. Si demain la bourgeoisie se devait d'adopter une forme de pouvoir dictatorial pour perpétuer le système d'exploitation capitaliste, eh bien nous lutterions contre cette dictature tout aussi énergiquement que nous pouvons lutter aujourd'hui contre sa démocratie. Les communistes se sont assez souvent placés à la pointe des luttes anti-fascistes pour que nous soyons dispensés de nous étendre plus longuement sur ce sujet.

Est-ce à dire que, pour les communistes, démocratie et dictature se valent à l'intérieur d'un même système donné? Non, pas du tout, une telle conception serait une déviation gauchiste sans rapport avec le sens de la politique communiste.

Fondamentalement, certes, nous luttons pour le dépassement du capitalisme par le socialisme, dépassement révolutionnaire qui veut donc dire que toutes les formes de pouvoir propres au capitalisme, des formes les plus dictatoriales aux plus démocratiques, suivront celui-ci dans les poubelles de l'Histoire.

Mais pour ce qui est du chemin historique menant du capitalisme au socialisme, la question des formes adoptées par le pouvoir bourgeois ne nous laisse pas du tout indifférents.

Et un simple coup d'œil sur l'histoire de la démocratie en Belgique suffit pour s'en convaincre.

Car il y a réellement quelque chose d'indécent dans la manière dont les bourgeois et leurs larbins se présentent aujourd'hui comme les champions de la démocratie.

Au siècle passé et au début de celui-ci, les prolétaires et les communistes ont dû lutter avec énergie et héroïsme pour imposer la démocratie.

Et comment réagissaient à cette lutte pour la démocratie les prédécesseurs des juges et procureurs siégeant ici? Ils condamnaient et emprisonnaient au nom du droit et de la société.

Et comment réagissaient à cette lutte pour la démocratie les prédécesseurs des chroniqueurs et journalistes ici présents? Ils dénonçaient et calomniaient tant que faire se pouvait.

Et comment, enfin, réagissaient à cette lutte pour la démocratie les prédécesseurs des flics et

gendarmes paradant ici? Ils sabraient et fusillaient à tour de bras.

Hier, la mobilisation pour la démocratie avait un caractère très nettement progressiste dans le processus historique. La démocratie permettait notamment l'organisation du monde du Travail et facilitait la liquidation des derniers vestiges de la féodalité. Et dans la mesure où, à cette époque, la lutte pour la démocratie était une lutte au service du progrès, les marxistes s'y sont engagés sans restriction tandis que, justement parce qu'elle était progressiste, les bourgeois la combattaient et la réprimaient avec acharnement. Faut-il rappeler ici que la Sûreté et les flics belges, en mars 1848, expulsaient Karl Marx du pays pour son engagement dans les associations démocratiques?

Aujourd'hui la question de la démocratie se présente tout à fait différemment.

Le système capitaliste ayant épuisé toute sa dynamique créatrice pour entrer dans sa phase de décadence historique, la question de la lutte pour le progrès ne peut plus se poser au niveau des formes successives de pouvoir à l'intérieur du capitalisme, mais doit se poser au niveau du remplacement de l'ordre capitaliste par le socialisme.

En d'autres termes, le fait que le système capitaliste revêt aujourd'hui dans ce pays sa forme de pouvoir la moins directement agressive à l'égard du prolétariat, à savoir la démocratie bourgeoise, n'empêche en rien le fait qu'il faut liquider le capitalisme, et par la même occasion toutes les formes de pouvoir capitaliste, démocratie bourgeoise incluse.

Et bien naturellement, depuis que la démocratie bourgeoise a perdu son caractère progressiste dans le processus historique, voici nos bourgeois devenus les meilleurs démocrates du monde, et voilà leurs juges, procureurs, journalistes, fusilleurs et autres larbins métamorphosés en vaillants gardes du corps de la démocratie!

La bourgeoisie aurait-elle trouvé là son chemin de Damas?

Oh, que non! Dans un premier temps, la bourgeoisie a pu faire — prudemment — l'expérience de la démocratie, et découvrir à cette occasion que, contrairement à ce que les naïfs persistent à croire, cette démocratie ne constitue en rien une menace pour la perpétuation de son pouvoir: les ministres s'agitent et les patrons restent, les élections se succèdent et l'exploitation se renforce, les partis valsent et les holdings prospèrent.

Dans un second temps, la bourgeoisie a dû constater que, sans cesse démasqué aux yeux de tous par des crises et des guerres toujours plus terribles, le système capitaliste ne pourrait cacher éternellement sa caducité et son caractère essentiellement anti-populaire. Alors, pour lutter contre cette clarification naturelle des faits, les chantres du régime nous bassinent du matin jusqu'au soir, et du soir jusqu'au matin, avec la sacro-sainte démocratie; démocratie que, pour la cause, ils ont même l'impudence de placer au crédit du système, ce qui ne manque pas de cynisme quand on se souvient du prix que les travailleurs durent payer pour lui imposer cette démocratisation!

Vouloir mobiliser les masses autour de la démocratie bourgeoise aujourd'hui, signifie objectivement vouloir les mobiliser autour du système capitaliste pourrissant sur pied. De progressiste qu'elle était il y a un siècle, la mobilisation pour la démocratie est devenue réactionnaire aujourd'hui, - et elle le sera sans cesse plus, tant que persistera le capitalisme - ; voilà pourquoi, maintenant, cette démocratie s'affiche au "top niveau" des valeurs défendues par la bourgeoisie, ses complices et ses larbins. La dénonciation de la véritable nature de la démocratie bourgeoise n'est pourtant pas une chose récente. Lénine lui-même en exposait déjà le problème: «Nous déclarons que nous marchons contre le capitalisme en général, contre le capitalisme républicain, contre le capitalisme démocratique, contre le capitalisme libre, et nous savons qu'il brandira contre nous le drapeau de la liberté. Et nous lui répondons (...): toute liberté est une duperie, si elle est contraire aux intérêts de l'émancipation du Travail de l'oppression capitaliste».

Dès lors, les sottises litanyes répandues contre la ligne politique communiste révolutionnaire, dans la langue de bois bien connue des démocrates, ne nous inquiètent nullement. D'autant moins encore que nous en connaissons les commanditaires et la signification... Les communistes et les prolétaires conscients et combattifs ne dévieront jamais d'un pouce de leur programme pour la conquête de tous les pouvoirs par le prolétariat, pour le prolétariat.

## Le processus révolutionnaire marxiste-léniniste et les Cellules Communistes Combattantes

L'expropriation des capitalistes, la destruction de l'Etat et des forces armées de la bourgeoisie ne

se gagneront pas par des élections ni, on s'en doute, avec la permission des capitalistes et bourgeois en question.

L'Histoire nous enseigne que toute initiative crédible et sérieuse visant à affirmer le pouvoir prolétarien contre celui de la bourgeoisie se heurte, nécessairement, à toutes les forces dont dispose cette dernière et, par là, débouche à terme sur un schéma de guerre civile. La marche vers le socialisme ne pouvant emprunter d'autre forme que celle d'une guerre de classes, elle se retrouve en conséquence porteuse d'une dimension politique et militaire. Et cette question doit être envisagée très concrètement dans sa totalité.

Plus personne aujourd'hui, à moins d'être aussi crétin qu'opportuniste, ne pourrait encore imaginer la victoire spontanée d'un prolétariat non organisé politiquement et militairement, au cours d'une confrontation avec l'énorme arsenal d'expérience et de moyens dont dispose la bourgeoisie. Se reposer sur l'inspiration de la dernière minute, sur la spontanéité d'un hypothétique «Grand Soir» est tout simplement criminel. La disproportion des forces entre un prolétariat désuni, désorganisé, désarmé à tous niveaux, voire démoralisé, et une bourgeoisie "surorganisée" avec son Etat, son armée, ses polices, sa justice, ses médias, etc, est une évidence qui ne se discute plus.

Cette disproportion est d'ailleurs tellement flagrante qu'elle en gagne une dimension terroriste pour beaucoup de prolétaires ou de camarades qui finissent par désespérer de tout, qui finissent même par conclure jusqu'à l'impossibilité d'un processus révolutionnaire...

Mais pareil défaitisme est contraire à la marche historique dialectique, il est contraire à la réalité des choses dont il ne retient que l'aspect superficiel. Et le devoir des communistes est de travailler sans relâche à la transformation de ce rapport de force, de telle sorte que le prolétariat puisse affronter la bourgeoisie dans les meilleures conditions et cela jusqu'à la victoire finale. La démarche essentielle des communistes doit donc être de prendre l'initiative pour renforcer le camp du prolétariat dans une perspective globalisante et révolutionnaire. C'est tout le sens du travail de notre organisation.

C'est dans ce sens que la lutte armée n'est plus différable aujourd'hui. Elle permet de remporter des victoires, certes modestes et limitées dans un premier temps, mais quand même bien réelles et servant de bon vecteur pour la propagande révolutionnaire. Elle permet de démontrer l'existence et la "praticabilité" de l'alternative révolutionnaire. Elle

permet de prendre l'initiative aux moments et endroits propices aux forces de la classe, et elle permet, de cette façon, de lancer ces forces à l'offensive, ce qui contraste salutairement avec la situation actuelle d'attentisme passif du prochain mauvais coup porté par la bourgeoisie. Elle permet d'acquérir l'indispensable expérience de la guerre révolutionnaire et d'accumuler, dès aujourd'hui, des forces dans la perspective des développements à venir.

La seule façon de vaincre la bourgeoisie consiste à saper ses positions dès que cela s'avère possible, partout où cela s'avère possible, et à développer les forces révolutionnaires en ralliant toujours plus de prolétaires à la lutte, en trempant des générations de militants dans le combat.

Seule la lutte révolutionnaire permet l'émergence, la croissance et la qualification d'authentiques et redoutables forces révolutionnaires.

S'abstenir d'œuvrer dans ce sens en prétextant que le rapport de force actuel n'est pas favorable à notre camp est le meilleur moyen pour que ce rapport reste éternellement mauvais. Derrière l'apparente prudence de cette démission se cache en fait un exécrable calcul opportuniste débouchant inévitablement sur une attitude de soumission consentie au capitalisme, aux misères de ses crises et aux horreurs de ses guerres.

Bien sûr, l'actuelle disproportion des forces, si elle ne peut pas être un obstacle à la détermination révolutionnaire, n'en reste pas moins une circonstance objective qui limite initialement la pratique révolutionnaire.

Les premières offensives communistes ne peuvent être que fragiles. Mais, comme il ne pourrait pas en être autrement, il n'y a là aucun motif pour désespérer. Tout simplement, il faut alors travailler plus et toujours chercher à faire mieux.

Il faut arriver à ce que, dans chaque secteur du prolétariat, la question de la lutte révolutionnaire, de l'organisation clandestine et de la guerre de guérilla soit posée pratiquement.

Le processus révolutionnaire débouchant sur l'insurrection pour la prise du pouvoir et sur la guerre civile s'étale donc dans le temps.

De petites forces comme les Cellules Communistes Combattantes s'engagent initialement dans des conditions très difficiles et avec de faibles forces militantes, ouvrant ainsi la voie à d'autres forces déjà plus mûres, plus puissantes car riches des premières expériences. Ces nouvelles forces se développent à leur tour, et entraînent la mobilisa-

tion de forces encore plus larges, et ainsi de suite... L'ensemble de ce processus concrétisant objectivement la stratégie de la «guerre populaire prolongée».

Pour que le prolétariat s'engage victorieusement dans la guerre populaire prolongée, pour qu'il puisse arracher le pouvoir à la bourgeoisie et réaliser son programme d'édification socialiste, il s'impose qu'il soit uni, conscient et organisé.

La conscience de classe, c'est la conscience des prolétaires s'engageant dans la lutte pour les intérêts de tout le prolétariat en tant que classe et non plus en fonction de tel ou tel intérêt ponctuel d'un secteur particulier de la classe.

Cette définition de la conscience de classe, de la conscience révolutionnaire, explique pourquoi la simple unité quantitative des prolétaires ne signifie pas encore une véritable position révolutionnaire de classe. De la même manière, la juxtaposition, l'addition ou même l'articulation de toutes les luttes partielles contre l'austérité et le militarisme, par exemple dans un front, ne suffirait pas à créer une démarche révolutionnaire. La ligne politique prolétarienne ne se construit pas sur la compilation de toutes les luttes, elle se fonde sur la synthèse de toutes ces luttes dans un projet global et homogène.

La conscience de classe se forge dans l'analyse, dans la lutte et dans l'expérience. Elle débouche sur une vision totalisante de l'histoire et du monde, et elle détermine un engagement politique défini par les tendances fondamentales de l'époque.

Pour maîtriser cette approche des choses, la conscience de classe s'arme de la théorie marxiste-léniniste. Car c'est le Marxisme-Léninisme qui met à nu le mouvement de l'Histoire, qui révèle les mécanismes des modes de production et de leur évolution, qui éclaire le rôle des classes sociales dans cette évolution contradictoire qui va de l'apparition à la disparition. C'est le Marxisme-Léninisme également qui, fort de l'expérience de plus d'un siècle de lutte prolétarienne dans le monde entier, permet de choisir les chemins les plus sûrs et les plus courts pour la marche révolutionnaire du prolétariat.

L'unification théorique, politique et stratégique du prolétariat se réalise, conséquemment, dans l'unification organisationnelle. Il est en effet nécessaire que le prolétariat se dote, au plus tôt, d'une organisation unique et centralisée, regroupant tous les militants d'avant-garde de la classe, représentant toute la classe dans le combat pour ses

intérêts historiques, et synthétisant enfin toutes les aspirations et les initiatives de la classe en une ligne commune. Cette organisation, c'est le Parti de classe.

La fondation du Parti Communiste Combattant est un objectif central pour le projet révolutionnaire. Sans Parti, le prolétariat et les révolutionnaires se retrouveront toujours incapables de synthétiser une ligne révolutionnaire de masse, frustrés de l'unité politique et stratégique nécessaire, condamnés à la dispersion, et de ce fait vulnérables.

Mais, de la même manière que la Révolution est l'aboutissement d'un long processus de guerre populaire prolongée, la fondation du Parti est le fruit d'un long processus de recherche et d'édification organisationnelles dans le combat.

De la même façon qu'il serait irréaliste d'attendre une révolution pour demain sans développer la pratique révolutionnaire dès aujourd'hui, il serait

absurde d'imaginer la fondation du Parti pour demain sans entamer, dès aujourd'hui et à quelque niveau que ce soit, un travail d'organisation.

Tout comme la pratique de la lutte armée révolutionnaire, le travail de construction organisationnelle doit être mené dès que possible; et l'une et l'autre doivent l'être en adéquation avec les possibilités offertes par la situation objective. Pratiquement, dans l'ensemble, cela veut dire qu'aujourd'hui ce travail ne peut être engagé qu'à l'échelle réduite de Cellules, de petits groupes de Cellules, de formations encore isolées les unes des autres. Cette étape de faiblesse est le témoin de notre réalité et nous ne devons pas la craindre: il faut passer par là pour gagner les forces organisationnelles de l'avenir. Aussi, œuvrer aujourd'hui avec courage, audace et confiance dans cette voie est le devoir des communistes et des prolétaires responsables.

## Chapitre 3. En guise de conclusion

L'étude du droit comme produit social et historique nous a démontré qu'il y a deux manières d'aborder tous les éléments dont il a été question au fil des audiences.

La première façon d'aborder ces éléments est celle des personnes qui adoptent le droit bourgeois comme critère essentiel pour décider ce qui est condamnable et ce qui ne l'est pas. Ces personnes sont soit celles qui ont directement intérêt à la perpétuation du système capitaliste, soit celles qui ne se rendent pas bien compte combien le droit est, par nature, contre-révolutionnaire, et combien il sert à la perpétuation du système dont il procède.

La seconde façon d'aborder les éléments dont il fut question au fil des audiences est celle des personnes qui rejettent le droit bourgeois comme critère valable pour décider ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas. Ces personnes sont celles qui, d'une part sont conscientes du fait que le droit actuel est une fonction du pouvoir bourgeois et, d'autre part, se positionnent dans une perspective prolétarienne et anti-capitaliste.

Selon l'approche bourgeoise, ou plus exactement selon l'approche s'appuyant sur le droit

bourgeois, une des questions posées au fil des audiences est celle de savoir si, par exemple, tel ou tel militant était armé à tel ou tel moment et cela sans autorisation du gouverneur de la province. Se présente alors cette alternative: soit le révolutionnaire portait effectivement une arme sans autorisation du gouverneur, et dans ce cas il est coupable, soit le révolutionnaire ne portait pas d'arme sans autorisation du même gouverneur, et dans ce cas il est innocent.

Selon l'approche prolétarienne et révolutionnaire, c'est-à-dire selon l'approche s'appuyant non pas sur le droit bourgeois mais sur la juste compréhension des intérêts globaux et historiques des masses, la question se pose en tout autres termes qu'en histoire d'autorisation de gouverneur provincial.

Selon l'approche prolétarienne et révolutionnaire, la question devient celle-ci: est-il légitime, pour les militants communistes, de prendre les armes contre le régime capitaliste?

Et la réponse à cette question ne réside pas dans tel ou tel article de loi, mais elle nous est donnée par l'analyse politique de la conjoncture

historique et de la situation concrète du monde du Travail dans cette conjoncture.

Dans la mesure où les intérêts de l'immense majorité de la population passent non pas par la perpétuation du système capitaliste décadent, mais bien par son dépassement dans le socialisme, l'alibi du «jury populaire» utilisé par la justice bourgeoise dans ce procès se révèle alors être la plus triviale des escroqueries.

En effet, soit les jurés se positionnent conformément au rôle qui leur a été imparti, c'est-à-dire se réfèrent au droit bourgeois pour décréter ce qui est coupable et ce qui ne l'est pas, soit les jurés refusent ce rôle ou décident de le subvertir en fonction des intérêts historiques du peuple.

Pratiquement, cela veut dire que les jurés se positionnent en tant que jury contre les intérêts populaires, ou qu'ils se positionnent en fonction des intérêts populaires contre le rôle de jury tel qu'il est conçu et imposé ici. **Soit jury, soit populaire, «entre les deux il n'y a rien».**

Dans le cadre de l'exercice de la justice bourgeoise, parler de «jury populaire» est un paradoxe. Et un paradoxe qui est loin d'être innocent. C'est l'un des multiples trucs par lesquels les bourgeois essayent de faire croire que leur système juridico-judiciaire plane au-dessus des classes, de leurs contradictions, de leur antagonisme. L'affaire du «jury populaire», c'est la seule solution dont dispose la bourgeoisie pour tenter d'évacuer la question de la légitimité des choses.

Pourtant, la question de savoir ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas est finalement la seule question qui présente un réel intérêt. C'est naturellement pour cela que la bourgeoisie s'obstine à l'occulter au profit de celle de la légalité pénale.

Tout ici repose sur cet obscurantisme que la bourgeoisie impose à la société: une synonymie de la légitimité et de la légalité. Or, pour le réel, pour l'Histoire en marche, tout se passe différemment et oblige de poser la question de la légitimité en rupture avec la légalité dominante.

Présenter la réalité telle qu'elle est, balaie toutes les constructions foireuses censées nous abrutir de la fable d'un code judiciaire étranger à la lutte des classes. Et pourquoi ce coup de balai? Parce qu'il apparaît, immanquablement, dans chaque cas précis, que ce qui est légitime pour les capitalistes ne l'est pas pour les prolétaires, et vice versa.

Et encore parce que, naturellement, la légalité

traduisant la conception bourgeoise de la légitimité, elle ne peut que s'opposer aujourd'hui à la conception prolétarienne de la légitimité. Démonstrons donc toute la correction de cette réflexion à la lumière de quelques exemples concrets liés à ce procès.

Il a été question ici d'association de malfaiteurs.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment notre organisation révolutionnaire. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, les associations de malfaiteurs ce sont les gouvernements qui planifient la paupérisation du pays au profit du grand capital, ce sont les conseils d'administration des banques et des holdings qui jettent des masses de travailleurs et de travailleuses sur le pavé pour s'assurer des bénéfices toujours plus plantureux, ou ce sont encore les alliances impérialistes qui sèment la mort aux quatre coins de la planète.

Il a été question ici de vol et de recel.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment les diverses réquisitions procédées par notre organisation pour assurer son fonctionnement. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, les voleurs et les receleurs sont ceux qui vivent en parasites sur le travail d'autrui, ceux qui pillent les ressources du monde entier à leur seul profit, et ceux qui, dans la bureaucratie d'Etat et les divers appareils répressifs, sont payés grassement pour maintenir le système capitaliste en place.

Il a été question ici d'armes prohibées.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment l'armement de notre organisation. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, les seules armes prohibées sont celles qui sont tournées contre le peuple et contre les ouvriers. Que ce soient les armes de la gendarmerie depuis toujours pointées contre le peuple, ou que ce soient les armes de l'OTAN pointées contre les peuples d'Europe Centrale et les peuples en lutte dans le Tiers-Monde.

Il a été question ici d'attentats terroristes.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment les opérations de propagande armée menées par notre organisation. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, les attentats terroristes sont ceux qui visent les populations civiles. Ce sont donc, par exemple, les bombardements de l'aéronavale yankee à l'île de la Grenade, à Tripoli et à Benghazi, ce sont les massacres perpétrés par les diverses «contra» au

Nicaragua, en Angola ou au Mozambique, ce sont les voitures piégées placées dans les marchés de Beyrouth par les services secrets des puissances régionales, ce sont les attentats-massacres perpétrés par des fascistes d'Etat dans les trains, les gares... ou les grandes surfaces!

Il a été question ici de détention illicite de matières explosives.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment une autre partie des moyens militaires de notre organisation. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, la détention criminelle de matière explosive c'est, par excellence, l'accumulation de bombes et de missiles atomiques dont sont coupables les superpuissances et leurs satellites comme, entre autres, l'Etat belge qui entretient un stock d'ogives nucléaires US à la base des chasseurs-bombardiers de Kleine-Brogel dans le Limbourg.

Il a été question ici de meurtre, et même d'assassinat.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment la mort accidentelle de deux pompiers lors d'une opération menée par notre organisation avec grand soin pour que rien ni personne hormis l'immeuble visé ne soit atteint. Pour les prolétaires conscients et les communistes, on ne compte plus les assassinats, c'est-à-dire les homicides organisés et planifiés délibérément par le système capitaliste. Qu'ils prennent la forme du génocide par la famine qui extermine des centaines de millions d'hommes et de femmes à quelques heures d'avion de montagnes de "surplus" alimentaires, qu'ils prennent la forme des millions de morts dans les guerres ou les expéditions néo-coloniales partout où l'impérialisme impose sa domination, qu'ils prennent la forme de la saignée permanente de la fine fleur des peuples en lutte contre l'impérialisme, le sionisme et l'apartheid, ou encore, - moins effrayants dans l'image mais tout aussi insupportables - , qu'ils prennent la forme, dans nos sociétés, des accidents du travail, de la route, etc, conséquences directes de politiques déterminées par l'intérêt exclusif du profit.

Il a été question ici de faux et d'usage de faux.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment les techniques appliquées par notre organisation pour contrer diverses mesures de flicage déployées par l'Etat. Mais pour les prolétaires conscients et les communistes, les faux et usages de faux ce sont, dans le cadre de ce procès, les multiples mensonges et constructions par lesquels cette justice espère arriver à ses fins.

C'est l'amalgame fait entre les Cellules Communistes Combattantes et ce "FRAP", alors que notre organisation — qui n'a jamais caché avoir entretenu, à un moment donné, des contacts avec Action Directe — n'a jamais eu la moindre liaison avec cette aventure. Ce sont les mensonges planifiés de la gendarmerie, mensonges relayés et développés par le juge d'instruction, le procureur et les avocats des parties civiles, tel ce mensonge le plus vil et odieux qui prétend que notre organisation aurait monté un traquenard contre des travailleurs du service public le 1er mai 85, en programmant l'explosion de la charge à minuit 27' plutôt qu'à minuit 30', alors que l'alerte téléphonique transmise à la gendarmerie ainsi que les tracts d'avertissement répandus tout autour du véhicule spécifiaient clairement qu'intervenir sur ce dernier pouvait provoquer l'explosion. Ces faux et usages de faux, ce sont encore les bricolages inventés de toutes pièces pour impliquer d'office deux d'entre nous dans des actions menées avant leur entrée dans l'organisation, et ce sont les bricolages foireux chargés d'embringer les deux autres dans le moindre soupçon de l'organisation. Etc, etc.

Il a été question ici d'abus de confiance.

Pour les capitalistes et leurs laquais, cela désigne notamment les techniques utilisées par notre organisation pour résoudre certaines questions logistiques sans devoir recourir à la violence. Pour les prolétaires conscients et les communistes, l'abus de confiance est l'essence même du travail des politiciens, des idéologues et des journalistes du régime.

L'abus de confiance consiste, entre autres choses, à présenter la clique de parasites encombrant le parlement comme étant «les représentants de la nation». L'abus de confiance consiste encore à masquer le fait que ce système est avant tout synonyme de militarisme, de chômage, de crise, de gaspillage, de destruction écologique, d'oppression des peuples des pays dominés, de décadence et de misère morale. L'abus de confiance consiste à chanter les louanges de la forme démocratique du système capitaliste pour mieux masquer le fond anti-populaire et anti-prolétarien de celui-ci.

Et que l'on nous comprenne bien. Avec cette énumération accusatrice, nous n'avons nullement l'intention de dire à la bourgeoisie qu'en s'autorisant à nous mettre en procès, elle s'occupe de la paille qui nous gênerait l'œil avant de s'occuper de la poutre qui l'éborgne! Non, il ne s'agit pas de comparaison mais d'opposition: simplement, nous constatons qu'il y a deux façons contraires de voir les choses. Lorsque les capitalistes et leurs larbins

se réunissent, ils forment pour les communistes une association de malfaiteurs. Et lorsque les communistes s'organisent, ils forment pour les capitalistes et leurs larbins une association de malfaiteurs.

En terme politique, ce qui est légitime pour une classe est nécessairement illégitime pour l'autre. Ce qu'une classe sociale consciente de ses intérêts peut juger comme honorable est nécessairement jugé par l'autre consciente des siens comme condamnable. Et c'est l'existence de cette contradiction propre à l'existence antagonique même des classes sociales que les bourgeois veulent nier en évacuant la question de la légitimité au profit de celle de la légalité, de *leur* légalité. La norme de la légalité est toujours celle de la classe possédant les moyens de l'imposer à l'autre; dans cette mesure, le droit apparaît à nu: il émane du rapport de force entre les classes sociales.

En imposant ce procès sous le signe de la légalité, la bourgeoisie s'offre la garantie de combattre la politique révolutionnaire à travers sa propre conception de ce qui est légitime et de ce qui ne l'est pas, à travers une conception forcément anti-populaire et anti-prolétarienne.

Placer les questions soulevées au cours de ce procès sous le signe de la légitimité, c'est la seule façon de déborder l'horizon borné et contre-révolutionnaire du droit bourgeois. Il ne s'agit plus alors de se demander si oui ou non tel ou tel militant révolutionnaire est l'auteur de tel geste ou acte, mais de savoir si ce geste ou cet acte est légitime ou ne l'est pas; dans le cas qui nous occupe: si la lutte révolutionnaire pour le socialisme est légitime ou pas.

Abordée ainsi sous l'angle de la légitimité, la confrontation en cours ici prend un net caractère de classe, tant il est vrai que se prononcer sur la légitimité ou non de la lutte pour le socialisme implique un positionnement objectif, clair et évident dans le camp du prolétariat ou dans celui de la bourgeoisie.

Pour notre part, nous sommes convaincus non seulement de la légitimité, mais aussi de la justesse des objectifs, de la ligne politique et des choix stratégiques des Cellules Communistes Combattantes. Pour nous, la lutte révolutionnaire et les diverses tâches qu'elle nécessite ne sont en rien une activité coupable. Au contraire, nous sommes extrêmement fiers d'y avoir contribué dans toute la mesure de nos faibles moyens. Devrions-nous refaire cent fois ce choix libérateur que nous le refaisons cent fois.

Ce choix n'a rien de coupable, au contraire, c'est le choix conscient le plus honorable dans cette société. Voilà pourquoi, comme nous l'avons expliqué dès le deuxième jour de ce procès, nous rejetons toute idée de culpabilité liée au travail de notre organisation, nous rejetons ce procès lui-même.

Pour paraphraser Bertolt Brecht, nous pourrions demander: qu'est-ce qui est coupable, dynamiter une banque ou en gérer une? En gérer une avec tout ce que cette gestion comporte comme étranglement pour une fraction de la population surendettée, comme masse de travailleurs et de travailleuses jetés sur le pavé au fil des rationalisations, comme surexploitation des travailleurs restants au nom de toujours plus de profit et de compétitivité.

Nous rejetons donc l'alternative culpabilité ou innocence qui sert de trame à la justice bourgeoise, parce que dans l'un ou l'autre cas il ne peut s'agir que de reproduire les valeurs et les conceptions de la bourgeoisie.

Et peu importe si, oui ou non, nous avons personnellement fait ce que le procureur prétend avec d'autant plus de mauvaise foi que, dans l'ensemble, il est systématiquement incapable d'étayer ses accusations.

Prenons un exemple déjà évoqué. Un de nous a été accusé ici d'avoir tiré sur le vigile de la Banque Bruxelles-Lambert. Or, ce n'est pas lui qui a tiré.

Faut-il maintenant que notre camarade se défende de cette accusation? En tant que militant des Cellules Communistes Combattantes, il ne peut le faire parce que se défendre de pareille accusation reviendrait, de sa part, à penser que le fait d'avoir ouvert le feu contre la voiture du vigile, pour empêcher celui-ci d'intervenir inconsidérément contre la Cellule qui, à ce moment-là, faisait rentrer une lourde charge explosive dans les bâtiments de la BBL, est une démarche condamnable, coupable.

En tant que militant de l'organisation, ni plus ni moins que n'importe quel militant de l'organisation, tout camarade se doit donc de revendiquer et d'assumer politiquement cette petite partie de l'activité de l'organisation, exactement de la même façon que chaque militant revendique et assume l'ensemble du combat des Cellules. Et cela, indépendamment du fait qu'il y ait ou non participé personnellement.

Si notre camarade n'a pas à se défendre personnellement à ce sujet, il n'a pas non plus à s'en

revendiquer personnellement. D'une part parce qu'il ne participait pas à l'opération contre la BBL, mais d'autre part, plus fondamentalement, parce que les militants n'ont pas à revendiquer en leur nom telle ou telle fraction du travail de leur organisation.

La nature du travail militant communiste est organisationnelle. Seuls les flics, ce tribunal et des journalistes marrons peuvent accorder de l'intérêt à savoir qui a fait quoi, quand et où. Ce qui importe, c'est de savoir ce qui a été fait et pourquoi cela a été fait. C'est donc uniquement sur ce plan-là que nous nous situons.

Le fond du problème, en l'espèce, est celui-ci: de la même manière qu'il est légitime d'attaquer politico-militairement l'appareil de domination et d'exploitation de la bourgeoisie, il est légitime de neutraliser les chiens de garde que la bourgeoisie dresse pour se protéger.

Nous ne sommes pas mécontents que le vigile s'en soit tiré à bon compte. Mais quoi qu'il en soit, le développement de la lutte révolutionnaire apprendra fermement à ses collègues ou homologues de

la fonction "publique" que si le fait de se vendre à la bourgeoisie offre la sécurité d'emploi, cela peut aussi impliquer un prix à payer.

Dans cet exemple de la BBL, ou dans d'autres tout aussi "bidon" au registre de l'accusation, nous nous sommes abstenus d'intervenir autrement que pour dénoncer politiquement quelques manœuvres du procureur.

Nous nous abstenons de toute réponse à l'accusation parce que nous ne reconnaissons aucune culpabilité à la chose incriminée.

Nous ne sommes pas des innocents, nous ne sommes pas des coupables.

Nous sommes des révolutionnaires, des militants et militante des Cellules Communistes Combattantes, et ainsi nous assumons et revendiquons politiquement tout ce que notre organisation a fait, tout ce qu'elle fait, et tout ce qu'elle fera.

Notre cause, la cause du prolétariat, est juste.

Nous vaincrons.

**Pierre Carette  
Didier Chevolet  
Prison de St. Gilles  
av. Ducpétiaux, 106  
1060 Bruxelles**



**Pascale Vandegeerde  
Bertrand Sassoye  
Prison de Forest  
av. de la Jonction, 52  
1060 Bruxelles**

---

**Si vous souhaitez connaître les écrits politiques des Cellules Communistes Combattantes, écrivez : BP 1055 - 1000 Bruxelles 1 - Belgique**

---

**Compte « Solidarité Communiste » : 210.0954548.23**

REPRODUISEZ ET DIFFUSEZ CES TEXTES, DANS VOTRE USINE,  
DANS VOTRE QUARTIER,...  
PRENEZ CONTACT AVEC NOTRE ASSOCIATION EN ECRIVANT:  
BOITE POSTALE 6, SAINT-GILLES 1, 1060 BRUXELLES.  
EN RAISON DES TRANSFERTS, MIEUX VAUT NOUS DEMANDER  
CONFIRMATION DE LEUR ADRESSE AVANT D'ECRIRE AUX  
QUATRE MILITANTS EMPRISONNES.

## Plate-forme de l'Association des parents et amis des prisonniers communistes

1. Est membre de l'Association des parents et amis des prisonniers communistes toute personne reconnaissant et respectant cette plate-forme et participant aux activités de l'Association.

2. L'Association dénonce les conditions de détention auxquelles sont soumis les militants des Cellules Communistes Combattantes emprisonnés. Elle soutient les militants emprisonnés dans leurs légitimes revendications relatives à ces conditions de détention et s'engage à les appuyer.

3. Pour atteindre ces objectifs, l'Association collabore avec tout groupe ou individu se mobilisant autour de la situation des militants emprisonnés et donc avec les associations regroupées ailleurs en Europe autour de la situation de prisonniers communistes.

4. L'Association dénonce particulièrement la tentative d'isoler socialement et politiquement les militants prisonniers et elle œuvre pour briser cette tentative d'isolement.

5. L'Association dénonce les campagnes mensongères et diffamatoires organisées contre les militants emprisonnés et contre leur engagement. Elle s'engage à les contrer, soit en s'exprimant à ce propos, soit en répercutant les réponses des prisonniers.

6. L'Association s'engage à répercuter largement et complètement toute information concernant la situation des militants prisonniers, le procès et leur combat politique.

7. L'Association prend acte de l'unité politique et organisationnelle des quatre prisonniers. Ses rapports avec eux sont des rapports de collectif à collectif.

8. L'Association reconnaît l'authenticité du combat des prisonniers pour *la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme, la fin des guerres perpétrées pour le profit et la domination, la fin de la misère planifiée par le salariat, la fin du génocide par la famine du "tiers" de l'humanité, la fin des destructions d'emplois, d'outils de travail et d'aliments au nom de la rentabilité du capital, la fin du sexisme, du racisme et de l'aliénation.*

Cependant ses activités ne représentent pas pour autant l'expression d'un soutien à la ligne politique des Cellules Communistes Combattantes et l'Association demande aux prisonniers et à leurs camarades d'en tenir compte.

9. L'Association reconnaît l'autorité des militants emprisonnés sur leur situation et sur les initiatives y afférentes. C'est ainsi qu'elle considère comme légitime l'exigence des prisonniers de n'entreprendre aucune activité et de ne véhiculer aucun message contraires à leur identité politique.

10. L'Association est autonome et indépendante. Ses décisions sont prises collectivement lors de réunions, en tenant compte des points précédents.